

Les Petites Affiches

D E S A L P E S - M A R I T I M E S

HEBDOMADAIRE D'INFORMATION JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, POLITIQUE ET GÉNÉRALE

JUSTICE

Un ministre en quête de confiance p.3

RÉSULTATS FINANCIERS

La Caisse d'Épargne résiste p.8

DERNIÈRE PAGE

Gagarine dans l'espace



ENCHÈRES INVERSÉES

Acheteur en 15 minutes chrono

ENCHÈRES INVERSÉES : UN NOUVEAU SERVICE DES NOTAIRES

Immobilier : après les ventes interactives "à la hausse", certaines études proposent des enchères "à la baisse" pour réunir plusieurs offres d'achat. Explications

Après la vente en "immo-interactif" lancée avec succès il y a deux ans dans les Alpes-Maritimes, les Notaires ont ajouté une corde à leur arc avec les "enchères inversées". L'ensemble représente encore une activité marginale, certaines études disposant déjà d'un négociateur spécialisé, d'autres pas. Une quarantaine d'offices sur 150 pratiquent la négociation immobilière dans le département, pour un nombre d'affaires restant modeste, de l'ordre de 200 à 300 ventes par an. Désormais, vendeurs et acquéreurs pourront aussi s'intéresser aux enchères inversées. Maître Laurent Libouban, mandataire de la Chambre Départementale, présente ce nouveau service.

Pourquoi les enchères inversées ?

- Nous nous sommes aperçus que l'on pouvait offrir à nos clients un outil supplémentaire basé sur un ressort psychologique différent. Pour la vente "interactive" classique avec enchères montantes, l'envie de l'emporter conduit l'acquéreur à faire l'enchère la plus haute. Pour la vente "inversée", l'acheteur se situe plutôt sur la peur de perdre car plus le temps passe, plus les enchères baissent, et si vous n'êtes pas le premier à cliquer, vous risquez de perdre l'acquisition... Ce nouvel outil est donc novateur puisqu'il reprend une logique de "vente au cadran", même si ce terme est impropre. L'objectif est de réunir des offres et de les présenter au vendeur. Celui-ci pourra choisir celle qui lui semble la plus qualitative du fait du dossier de l'acquéreur. Ensuite s'initie le processus classique d'une vente, avec un compromis signé, des clauses suspensives éventuelles et la signature à l'étude. Nous sommes donc sur une sorte d'appel d'offres transparent.

Cela se passe comment ?

- Comme pour la vente interactive à la hausse, un mandat exclusif est signé. Il y a ensuite commercialisation, publication sur les sites internet marchands. Des visites collectives sont organisées, la "data" liée au bien est accessible à toute personne qui dépose un dossier et qui aura ensuite accès à la salle virtuelle de la vente, la "data room". Le potentiel acquéreur a donc une connaissance précise et exhaustive du bien objet de la vente avant de faire son offre. L'immo interactif à la hausse s'inscrit dans le temps long et suppose un délai de 24 heures en commençant à 13 heures jour J et s'achevant à 13 heures à J+1, avec forcément une frénésie d'enchères dans le dernier quart d'heure. La vente interactive à la baisse est, au contraire, sur un temps court, puisqu'elle ne dure que 15 minutes et que les enchères descendent par



Maître Laurent Libouban.

palier convenus à l'avance, deux mille euros toutes les 30 secondes par exemple.

Dans le mandat, seront indiquées les offres de prix la plus haute et la plus basse. Le prix de réserve est connu uniquement du notaire et du vendeur.

Point de départ, l'offre la plus haute se situe en général 20 à 25% au dessus du prix du marché, et l'offre la plus basse entre 20 et 25% sous le prix du marché.

Chaque acquéreur ne peut faire qu'une offre, qui apparaît aux yeux de tous les participants. S'il ne peut y avoir qu'une seule offre par palier, les enchères ne s'arrêtent pas au premier clic et un participant peut encore se positionner sur les paliers suivants. L'expérience montre que, fréquemment, souvent deux ou trois offres sont très proches. Par exemple une à 200 000 euros, une à 198 000 et une à 196 000. Plus son dossier sera bon, plus l'enchérisseur aura de chance d'être choisi par le vendeur. D'où l'intérêt de donner un maximum d'informations - justificatifs bancaires, pré-accord de financement, etc. - pour se donner la chance d'être choisi par le vendeur. Dans l'exemple cité, le vendeur préférera peut-être l'offre à 196 000 euros parce qu'il n'y a pas de délai d'attente d'un crédit contrairement aux deux offres plus chères.

Tous les biens sont-ils adaptés à ce type de vente ?

- Notre expérience en la matière est encore limitée. À la base, pour que cela fonctionne bien, le marché doit être tendu. Je ne suis pas

certain que ce soit une bonne idée pour une maison dans un village reculé... En revanche, elle est adaptée pour les immeubles de rapport, les villas dans les secteurs sous tension, les biens avec travaux.

L'acquéreur a-t-il un droit de rétractation ?

- Bien sûr. C'est pour cela que les enchères inversées ne sont pas une vente aux enchères ou au cadran, mais bien une collecte d'offres. En tant que personne physique vous bénéficierez donc de la protection de la loi SRU et du délai de rétractation de 10 jours suivant la signature du compromis. Si un enchérisseur se désiste, on passe au palier suivant, il y a toujours un plan B et un plan C. Dans le cas précédent, ce peut être 198 000 ou 196 000 euros.

Cette nouvelle activité vous place-t-elle en concurrence directe avec les agents immobiliers ?

- Nous voulons garder de bons rapports avec nos partenaires agents immobiliers. Notre objectif n'est pas de faire une grande communication autour de cette activité, ni de la développer d'une manière exponentielle. Quant à la "vente interactive", elle reste encore nouvelle et demande aussi une période d'adaptation. Des études notariales étaient sans doute un peu frileuses au départ, elles s'y intéressent maintenant. Cette activité "interactive" représente une soixantaine de ventes par an dans les Alpes-Maritimes.

**Propos recueillis par
Jean-Michel CHEVALIER**

JUSTICE : COMMENT RÉTABLIR LA CONFIANCE DANS L'INSTITUTION ?

Éric Dupond-Moretti a présenté deux projets de loi (une loi ordinaire complétée d'une loi organique) pour inverser la tendance : moins d'un Français sur deux fait confiance à la justice

Une justice plus...

"Durant sa campagne, le président de la République appelait de ses vœux une justice plus proche de nos compatriotes, plus efficace, plus lisible, plus accessible. C'est l'ambition de ce projet de loi. Seuls 48% (des Français) disent avoir confiance dans l'institution judiciaire", a déclaré le garde des Sceaux à l'issue du Conseil des ministres du 14 avril pendant lequel furent présentés ses projets de loi.

Des audiences filmées

C'est la mesure phare du projet de loi ordinaire : il sera possible de filmer certaines audiences. "Pour appréhender l'institution judiciaire dans sa complexité, dans sa difficulté, il faut la connaître. C'est la raison pour laquelle j'ai souhaité que l'on puisse filmer des audiences", a expliqué le ministre de la Justice.

Quels procès diffusés ?

Les affaires devront avoir "connu leur épilogue", a prévenu le ministre. "Seront concernées les audiences de la Cour de cassation, du Conseil d'État (...), des audiences pénales, des audiences civiles. S'agissant des audiences qui ne sont pas ouvertes au public, il faudra évidemment demander l'autorisation des parties", a-t-il détaillé.

Efforts de réinsertion

Les crédits automatiques de réduction de peine, instaurés en 2004, seront supprimés. Le juge d'application des peines ne pourra accorder une réduction de peine qu'aux condamnés "qui ont donné des preuves suffisantes de bonne conduite ou qui ont manifesté des efforts sérieux de réinsertion" (article 9 du projet de loi).

Deux ans

Une enquête préliminaire ne pourra excéder deux ans à compter du premier acte de l'enquête. Sur autorisation du procureur de la République, la durée pourra être prolongée d'un an. Les enquêtes en matière de délinquance ou de criminalité organisée et de terrorisme pourront durer trois ans, avec une prolongation portée à deux ans.

Écoutes et perquisitions

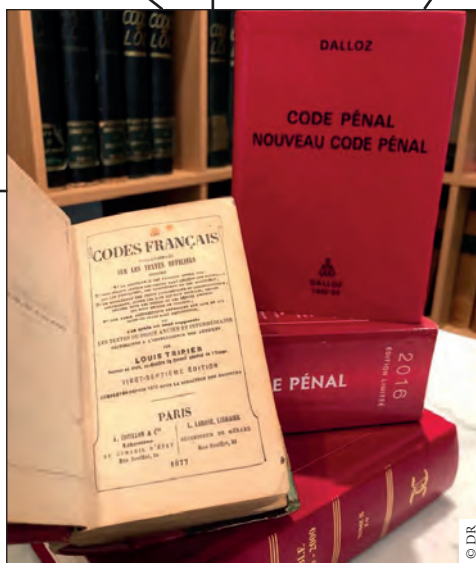
Des écoutes téléphoniques sur la ligne d'un avocat ou une perquisition chez lui ne pourront être autorisées que "s'il existe contre celui-ci des raisons plausibles de le soupçonner d'avoir commis ou tenté de commettre l'infraction qui fait l'objet de la procédure", est-il indiqué à l'article 3 du projet de loi. Le secret professionnel des avocats est évidemment un point sensible défendu par toute la profession.

"Destructor"

L'avocat pénaliste Franck Berton a vertement critiqué, dans Libération, son ancien confrère du barreau lillois au sujet de ces cours criminelles départementales : il "a donc bien retourné sa robe, le voilà devenu 'Destructor', prêt à réduire le prétoire en une Chambre d'enregistrement des condamnations (...) où le regard du peuple ne vient plus surprendre celui des juges".

Plus rapidement

Les cours criminelles départementales, jusqu'ici expérimentales, vont être généralisées pour "juger en premier ressort des personnes majeures accusées d'un crime puni de quinze ou de vingt ans de réclusion criminelle". Cette juridiction, composée de cinq magistrats professionnels, doit permettre de juger "plus rapidement" que les cours d'assises.



Sébastien GUINÉ

>> LA GAZETTE <<

Le nouveau visage du LADIE en ligne

Le Laboratoire de droit international et européen (LADIE UPR 7414) a mis en ligne son nouveau site internet :

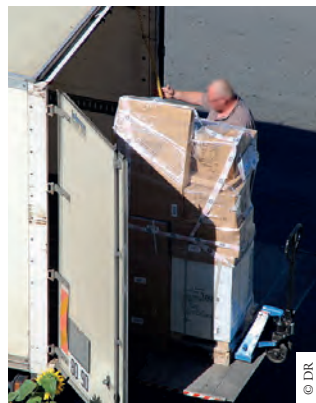
www.ladie.univ-cotedazur.fr

Par ailleurs, il recrute un(e) maître de conférences, section CNU 02, profil "droit international" et un(e) ATER en droit de l'UE (TD droit général de l'UE, droit matériel, contentieux, enseignements en anglais dans le Master Migration Studies, et encadrement de la clinique juridique). Renseignements complémentaires sur le site.

"GendNotes" : succès partiel du CNB devant le Conseil d'État

Le Conseil national des barreaux vient d'obtenir du Conseil d'État l'annulation partielle du décret n°2020-151 du 20 février 2020 dans sa partie autorisant la création de l'application "GendNotes". Initié il y a un an, ce recours portait sur l'annulation de la collecte des données sensibles et de leur transfert par traitement automatisé aux autorités judiciaires et administratives compétentes via l'application mobile de prise de notes, ou encore "GendNotes". Le Conseil national

des barreaux a dénoncé les risques de dérive et de détournement des données collectées ainsi que le risque de fichage de la population qu'engendrerait cette application.

Des sénateurs rêvent d'un air moins pollué

© DR

Les confinements ont contribué au développement rapide du commerce en ligne et donc des livraisons à domicile. Des sénateurs s'inquiètent des conséquences environnementales (pollution atmosphérique notamment). Ils ont lancé une consultation publique en ligne pour cerner l'impact de ces nouvelles pratiques.

"Passport vaccinal" et libertés

La Commission européenne a dévoilé son projet de certificat destiné à faciliter, pour les personnes vaccinées, les voyages au sein de l'Union. Le document, qui sera doté d'un code QR, attestera que son titulaire a bien été vacciné contre la Covid-19, a passé un test PCR négatif ou est immunisé à la suite de son infection. L'instauration d'un passeport vaccinal, pourrait-elle mettre à mal l'âme démocratique de notre société ou sera-t-elle au contraire bénéfique pour nous tous ? Le CNB organise une visio sur ce thème le mardi 4 mai de 11 heures à 12 heures.

Mort de l'avocat de Saddam Hussein

Ancien ministre de la Justice de 1967 à 1969 sous la présidence de Lyndon B. Johnson, Maître Ramsey Clark est décédé à l'âge de 93 ans. Il fut un détracteur des interventions militaires américaines à l'étranger et ses convictions ont conduit cet avocat à défendre des cas "compliqués" comme celui de l'ancien dictateur irakien Saddam Hussein.

AVOCAT ET OBLIGATIONS FISCALES PARTICULIÈRES

Trois ans de prison dont dix mois avec sursis, 200 000 euros d'amende et une interdiction d'exercer pendant trois ans : la sanction prononcée pour fraude fiscale contre un ténor du barreau parisien, Maître Philippe Dehapiot, est à la hauteur de la réputation de ce dernier, qui fut notamment le défenseur de Bernard Tapie et Yvan Colonna ou encore de Maître Herzog, avocat de Nicolas Sarkozy.

Le tribunal correctionnel est entré en voie de condamnation pour une "défaillance complète au titre de ses obligations déclaratives et comptables" entre 2014 et 2018 pour un total de 245 300 euros de droits éludés au titre de la TVA et 38 283 euros pour l'impôt sur le revenu. Maître Dehapiot, qui avait déjà fait l'objet de deux condamnations pénales pour fraude fiscale, a décidé de faire appel de ce jugement qui le place sous bracelet électronique.

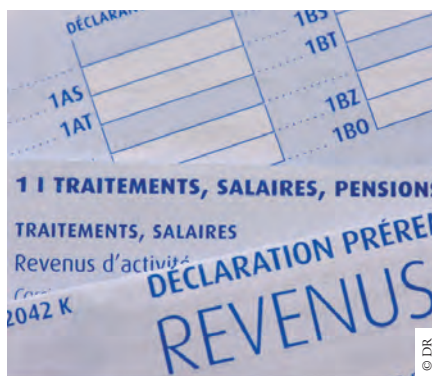
Le tribunal a noté la "persistance dans un comportement délictueux et lucratif d'un prévenu tenu, en raison de sa profession, d'obligations de probité particulières".

CÔTÉ FINANCES**Une règle constitutionnelle pour les dépenses ?**

Bruno Le Maire préconise une règle constitutionnelle pour stabiliser les dépenses publiques. *"Je suis favorable à ce qu'on vote en début de quinquennat l'ensemble des dépenses que l'on va engager sur cinq ans"*, a-t-il déclaré, précisant qu'il n'est pas possible de rétablir une situation (difficile) en votant chaque année un budget sur lequel on rajoute pour de bonnes raisons des dépenses. Le ministre de l'Économie et des Finances rejoint donc la position de Jean Arthuis qui dans un rapport d'experts a préconisé l'instauration d'une norme de dépense pluriannuelle définie en début de législature dans une loi de programmation. Que le Parlement et l'exécutif s'obligeraient à respecter. Sur le papier, c'est très bien. Il n'y a plus qu'à affronter la réalité qui est coriace : gilets jaunes, épidémie, etc...

Covid : le prix faramineux de la crise

Le ministre délégué aux Comptes publics Olivier Dussopt a estimé que les dépenses publiques exceptionnelles liées à la crise de la Covid-19 atteindraient 424 milliards d'euros pour les trois années 2020 à 2022. Ce qui représente un montant équivalent à



© DR

cinq années et demie d'impôts sur le revenu. À votre bon cœur.

Les engagements de Bruno Le Maire

Bruno Le Maire fixe à cinq ans la durée nécessaire pour rétablir les finances publiques. S'il assure qu'il n'y aura pas d'augmentation d'impôts (du moins jusqu'à la fin du présent quinquennat en 2022), il ne cache pas que des "efforts importants" sur la dépense publique devront être accomplis. Il prévoit que le déficit public repassera sous la barre des 3% en 2027. Il assure également qu'il

n'y aura pas de politique d'austérité, comme après la crise de 2008, qui avait fait grimper le chômage.

Quand la Cour des comptes tousse...

Coup de pouce à l'allocation aux adultes handicapés, achats militaires dont le sous-marin Suffren, dédommagement d'EDF pour l'arrêt de Fessenheim, prise en charge des intérêts de la dette de la SNCF... La Cour des comptes liste les "investissements d'avenir" qui ont contribué l'an passé à dégrader les comptes publics en plus des mesures anti Covid. Entre 2018 et 2021, les dépenses de l'État ont augmenté de 27,8% sans même parler des 30 milliards de dépenses de 2020 reportées à cette année.

Augmenter les impôts, c'est possible !

Mais qui est ce dangereux socialo-communiste qui veut augmenter l'impôt sur les sociétés de 21 à 28% et celui sur les bénéfices réalisés à l'étranger en les doublant carrément (de 10,5% à 21%) pour faire passer les GAFAM à la caisse comme les petites PME du coin ? Ce drôle d'individu s'appelle... Joe Biden qui cherche à financer par l'impôt son plan de relance de 2 000 milliards de dollars.

CRÉDIT : DE PLUS EN PLUS ENDETTÉS

Serions-nous devenus plus cigales que fourmis ? En vingt ans, l'encours des crédits souscrits par les Français est passé de 404 à 1 360 milliards, soit un taux d'endettement des ménages qui a été propulsé de 53% à 100% du revenu disponible !

En fait, c'est surtout le domaine immobilier qui explique cette hausse : l'endettement pour acheter un logement a été multiplié par quatre sur les deux dernières décennies, soit beaucoup, beaucoup, beaucoup plus que les revenus...

À lui seul, l'immobilier représente 84% de la dette des familles. Ce qui veut dire aussi que nous sommes finalement assez raisonnables puisque l'achat d'un logement est un investissement qui enrichit à terme, contrairement à un crédit sur les biens de consommation courants (électroménager, voitures etc.) qui permet un usage mais qui ne se valorise pas dans le temps, au contraire.

Sur la même période, le nombre de cas de surendettement a même régressé, passant de 138 000 à 109 000 dossiers par an, la baisse de la courbe s'étant accélérée à partir de 2013.



La facilité d'accès au crédit a fragilisé des familles.

Régulation du crédit

La régulation du crédit par la loi Lagarde de 2010 est passée par là. Les conditions de prêt ont été durcies, en particulier sur les crédits renouvelables avec "réserve d'argent" qui se sont avérés un piège pour nombre de foyers conduits vers le surendettement après un accident de la vie par exemple.

Aujourd'hui, les Français et leur crédit se trouvent dans la

moyenne des pays développés et font mieux que les ménages américains, endettés à 128% et britanniques à 126%. Les Italiens, avec 63%, sont les mieux placés. Mais la Banque de France note cependant une évolution vers l'endettement qui pourrait à terme s'avérer dangereuse. Surtout que les prix immobiliers ont flambé, fragilisant les ménages en cas de baisse de leurs revenus.

J.-M. Ch

LES CHIFFRES

66,8 milliards d'euros d'aide au développement accordés en 2020 par l'Europe

-8,4% de chiffre d'affaires pour les TPE-PME de la région Paca en 2020, mais -11,3% dans les A-M et seulement -6,2% dans le Var.

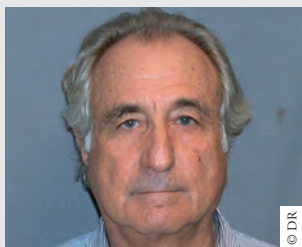
+ 2,2% de chiffre d'affaires pour les pharmacies de PACA l'an dernier, malgré le trou d'air du premier confinement.

- 21% de CA pour les magasins d'habillement et les salons de coiffure et jusqu'à -40% pour la restauration traditionnelle. (Source : CROEC).

1 437 industriels et 20 collectivités clientes de Veolia dans les A-M pour le traitement et le recyclage des déchets.

(Source : Initiative Nice CA)

MADOFF : CHAPEAU "L'ARTISTE" !



Sans doute les quelque milliers de dindons plumés dans 136 pays ont-ils versé une petite larme sur Bernard Madoff, l'escroc du siècle, mort en prison la semaine dernière après onze années derrière les barreaux.

Il avait créé une escroquerie classique - une pyramide de Ponzi : on prend l'argent des nouveaux arrivants pour payer les anciens investisseurs en se servant grassement au passage - qui avait atteint une hauteur de plusieurs dizaines de milliards de dollars. À faire rougir Khéops, Khéphren et Mykérinos !

Tout cela à la barbe des autorités de régulation et pendant des années. Alors chapeau "l'artiste" !

Matières premières, pénurie et industrie...

Automobile, agroalimentaire, bâtiment, électronique, métallurgie et chimie. Le président de France Industrie, Alexandre Saubot, et ses six fédérations professionnelles ont rencontré Agnès Pannier-Runacher, ministre de l'Industrie, pour évoquer le problème de la pénurie de matières premières. Laquelle les a prévenus que la crise n'est pas terminée et qu'il faudra attendre la fin de l'année pour noter une amélioration. La situation est tendue sur l'acier et l'aluminium puisque la Chine redémarre et qu'il faut plusieurs mois pour relancer les usines de production.

Déclarations fiscales et sociales des indépendants

Afin de simplifier les formalités déclaratives des travailleurs indépendants, la déclaration sociale des indépendants (DSI), qui était réalisée jusqu'à présent sur le site net-entreprises.fr est désormais supprimée. Les revenus servant

VOUS LE SAUREZ AUSSI...

de base au calcul des cotisations et contributions sociales personnelles seront à renseigner directement sur la déclaration fiscale des revenus (déclaration 2042). Cette déclaration unique permettra le calcul des cotisations et contributions sociales personnelles, en plus de celui de l'impôt sur le revenu.

Concrètement, les travailleurs indépendants réaliseront leur déclaration fiscale habituelle sur le site **impots.gouv.fr** à partir duquel ils accéderont à leur déclaration de revenus qui sera

complétée d'un volet "social" spécifique.

Impôt sur le revenu : pas si mal...

Divine surprise pour Bercy : les recettes de l'impôt sur le revenu ont peu baissé en 2020 grâce aux aides d'État. Elles ont rapporté 74 milliards, soit à peine moins (1,5 milliard) que ce qui avait été prévu dans le budget adopté avant l'apparition de l'épidémie. Le chômage partiel (coût 27 milliards) explique cette situation tandis que les ménages ont fait grossir leur épargne.



Il faudra plusieurs mois pour relancer la machine.

CONFIANCE ET TRI : ÉVALUEZ, PILOTEZ, CORRIGEZ, MAÎTRISEZ ET RECOMMENCEZ !

Pourquoi l'évaluation et le pilotage "temps réel" de nos structures est devenu indispensable sous peine de "passer à côté" de notre développement... via le prisme de l'évolution de fond sur le marché du financement des PME !

Ma PME doit avoir tout d'une grande !

Il y a d'abord la conjonction, au niveau bancaire, de plusieurs éléments défavorables qui vont fortement impacter le financement des PME et ce dès le début 2021 :

- La crise COVID-19, démarrée début 2020 et qui fête son (triste) premier anniversaire, avec sa période d'arrêt brutal et quasi complet de l'activité économique au 1^{er} semestre ...

- De fait, une majorité de PME arriveront à l'échéance mars 2021 avec des comptes de résultats fortement détériorés.

- Dans la foulée, les financements obtenus dans cette période, type PGE et autres, visant à couvrir le manque d'activité, vont venir impacter négativement le niveau d'endettement dans les bilans, entraînant dans un cercle vicieux, une réticence de plus en plus forte des banques, à prêter...

- Les niveaux de fonds propres des entreprises restent historiquement bas, voire se sont détériorés, en conjonction d'une dépendance (perfusion...) à l'argent public en forte hausse.

Ajoutons à cela le fait que les banques vont aller des plus en plus vers l'automatisation et "la mise à distance" de leurs relations avec leurs clients (elles ont aussi des soucis de rentabilité à régler ...) :

- Provoquant l'impossibilité pour les entrepreneurs d'aller "défendre" leur dossier et faire jouer l'*intuitu personae*.

- Dépersonnalisant totalement l'analyse de risque induisant le GO/NO GO d'un accord de financement.

- Rendant systématiquement payant le recours à un conseiller (déjà en test à la BNP...) En substance, les décisions d'une banque pour accorder ou non un financement vont devenir très vite "algorithmiques" et le fait que l'entreprise l'obtienne ou non, à plus ou moins bonnes conditions, sera en grande partie du ressort d'une personne clé qui devra faire partie de la Direction de l'entreprise, en capacité de comprendre, traduire, valoriser et défendre de manière transparente chaque dossier par les pièces administratives adéquates. Tout un programme !

Il y ensuite un phénomène relativement récent : l'arrivée de nouveaux *players* privés dans le monde du financement des PME, *players* qui, de rares exceptions près et pour des questions de rentabilité interne, concentraient jusque-là leurs investissements sur de grosses PME, ETI et grands groupes.

Ces acteurs, nouveaux dans le monde de la

PME/PMI, auront (et ont déjà pour certains) des critères d'analyse et d'investissement sensiblement différents de ceux des banques. Certes ils seront plus enclins à "jouer le risque", mais évidemment pas sans contrepartie : valorisations plus faibles à l'entrée, exigence d'une meilleure rentabilité...

Ces apports en argent frais pourront se faire par exemple via des prêts participatifs et plus probablement par une montée au capital plus forte que ce qui était de coutume jusque là (probablement des positions égalitaires voire majoritaires versus des prises de participation à hauteur de max 30-35% jusque-là).

Une révolution

De fait, les dirigeants de PME qui seront dans l'obligation de faire appel à ces nouvelles sources de financement, vont devoir très vite faire preuve : d'humilité dans leurs échanges avec les investisseurs ; d'acculturation au langage de ces investisseurs et d'une grande ouverture d'esprit en veillant à être tout de suite dans la co-construction et la collaboration.

Ils vont aussi devoir apprendre à partager ce qui, jusque là était leur pré carré : l'information au sens large, les bénéfices, la notion de partenaire à part entière, jusqu'à la gestion de l'entreprise elle-même ... Nous ne sommes plus là face à quelques adaptations à la marge mais bien face à une révolution du positionnement et de la vie du dirigeant ! Dans ce nouveau contexte économique fortement perturbé à la visibilité réduite, s'il veut garder la main, un axe de vigilance concentre toutes les réflexions et toutes les décisions du dirigeant : le maintien et le développement de la confiance (avec son pendant le risque), vecteur indispensable de sa croissance. Il va devoir systématiser la mise en place d'organisations et d'outils lui per-



Chaque trimestre un membre du réseau DCF vous apporte son expertise sur un point.

Par Nicolas Stoeckel

Direction développement ADINVEST International
www.adinvest-international.eu

mettant cela, non seulement en interne mais aussi et surtout tourné vers l'externe.

Être en capacité de partager tous ces éléments avec son environnement n'est plus une option s'il veut conserver, voir attirer la confiance, de ses clients bien sûr (RSE et consort), mais aussi de ses partenaires, quels qu'ils soient. Il va devoir le faire de manière transparente, pilotée, co-construite, objective et régulière !

Dans cette optique, il va devenir de plus en plus prégnant pour les dirigeants de PME, de se faire accompagner dans cette mutation profonde.

L'ACTUALITÉ DCF CÔTE D'AZUR



Le mouvement des Dirigeants Commerciaux de France (DCF), est une association professionnelle et amicale qui constitue le premier réseau d'entrepreneurs et d'experts de la fonction commerciale. Chaque membre contribue, par son action locale, régionale et nationale, à promouvoir et valoriser une fonction commerciale toujours plus professionnelle, reconnue dans sa contribution permanente à une économie efficace au service de l'homme.

Le mouvement DCF s'engage depuis le 14 avril dans une campagne de valorisation de la fonction commerciale. Depuis le début de l'année, 170 000

offres d'emplois ont été publiées dans les métiers du commerce et de la vente (Source Adecco Analytics), ce qui en fait le premier métier au niveau national, paradoxalement les entreprises peinent à recruter. Plus que jamais pour accélérer la relance économique, les entreprises ont besoin d'une véritable intelligence commerciale et sont à la recherche de profils commerciaux variés : créatif, expert, entrepreneur, audacieux, agile, innovant, avant-gardiste. La campagne de communication est visible sur 7 000 mobiliers urbains JCDecaux en France, dont 309 panneaux pour la délégation DCF Côte d'Azur, que vous pouvez découvrir de Menton à Cannes en passant par Nice !

<http://nicedadur.reseau-dcf.fr/nice-cote-dazur>

ÉDITO. IL NE FAUT PAS RÉVEILLER L'OURS QUI DORT...

Sans doute une coïncidence. Emmanuel Macron a commencé à évoquer une timide réouverture des terrasses et des musées au moment même où le pays passait la barre des 100 000 morts. Lesquels feront l'objet d'un hommage national, dont les conditions ne sont pas plus fixées que les règles qui permettront de siffler l'apéro au bistrot ou d'aller visiter une expo. C'est peu de dire que l'on demeure très prudent...

oOo

Peut-être Nicolas Sarkozy voulait-il se coucher tôt ? Toujours est-il qu'il n'a pas apprécié l'autre soir que ses voisins fassent la fête et du bruit dans cet immeuble du 16^{ème} arrondissement où réside l'ancien président de la République. Selon le journal Le Parisien, il a prévenu la police, qui est intervenue et a dressé dix-sept PV pour cette petite sauterie organisée à la fin d'un tournage de cinéma. Dix-sept, ce n'est pas encore une rave party,

mais c'est quand même beaucoup par temps de confinement et de couvre-feu.

De toutes les manières, le prestigieux "plaignant" ne risquait rien sur le plan sanitaire puisqu'il fut l'un des premiers vaccinés il y a déjà plusieurs semaines.

À ce sujet, ça y est, fin du feuilleton : notre petite dame de 91 ans qui attendait son tour depuis trop longtemps a enfin bénéficié de la vaccination. À vrai dire, elle n'y croyait plus, mais tout arrive à temps pour ceux qui savent attendre... très longtemps.

oOo

Après la mort par étouffement de George Floyd, après la policière de Minneapolis qui a confondu son Taser et son arme de service tuant un jeune Afro-américain, voilà maintenant qu'un gamin de 13 ans a été abattu en pleine rue à Chicago lors d'un simple contrôle. La scène, filmée par la caméra piéton du policier, choque une nouvelle fois l'opinion américaine. Le président Biden

veut réformer la législation, mais les ventes d'armes à feu ont encore battu des records lors de la dernière élection. Et des armes lourdes, pas des pistolets à bouchon. Alors bon courage, Joe !

oOo

On a toujours tendance à considérer que les USA ont une longueur d'avance dans tous les domaines. Pour une fois, regardons du côté de la Chine pour espérer une aussi bonne fortune : la croissance a atteint... 18% au premier trimestre dans l'Empire du Milieu, rattrapage spectaculaire d'après crise. L'activité n'a pas encore retrouvé le niveau d'avant, mais ici, 18%, on s'en contenterait...

J.-M. CHEVALIER



BÂTIMENTS "INTELLIGENTS" : DES LABELS QUI MANQUENT ENCORE DE VISIBILITÉ

S'il existe de très nombreux labels dans le domaine de la construction, ceux consacrés spécifiquement aux bâtiments dits "intelligents" commencent à fleurir mais manquent encore de visibilité, selon le spécialiste Pascal Lancelot. "Ces labels sont tous très jeunes, ils datent pour les plus anciens de moins de trois ans, ils manquent encore un peu de visibilité et c'est dommage. Ils sont applicables dès la naissance du projet, pendant la phase de construction et, surtout, pendant la phase d'exploitation", a expliqué le président de Lancelot Consulting, également membre des organismes de certification AFNOR et ISO.

"Ils pavent le chemin vers ce fameux bâtiment intelligent, plus sûr, plus confortable et plus écoresponsable", a-t-il ajouté lors de la visioconférence "IA pour un bâtiment responsable et intelligent" organisée mardi par la Maison de l'intelligence artificielle, inaugurée en mars 2020 dans le cadre du "Smart Deal" lancé par le Département des Alpes-Maritimes. "Les labels du bâtiment intelligent les plus actifs en France sont R2S (Ready 2 Services), qui vise à faire du bâtiment intelligent une plate-



forme de services, SGR (Smart grids ready), qui s'attache aux thèmes énergétiques des bâtiments connectés, et Wiredscore certified, qui ne porte que sur la connectivité", a détaillé Pascal Lancelot.

Bénéfice

"Il y a un label européen qui arrive, le SRI. Il est très compliqué à mettre en œuvre à mon avis car c'est un indicateur de potentiel d'intelligence", a-t-il poursuivi.

"Il faut proposer un label qui parle à l'utilisateur, aller au-delà de la seule valorisation immobilière. Il faut vraiment arriver à ce que l'utilisateur comprenne le bénéfice du label et devienne 'consommateur', comme cela s'est passé avec Nutriscore. Cela a été long mais aujourd'hui les usagers l'ont adopté", a conclu le président de Lancelot Consulting. Un label reconnaît un niveau de qualité, garanti par un cahier

des charges mais n'est pas obligatoire. Une certification est encadrée par la loi. En France, pour la construction des bâtiments, il existe notamment la certification HQE (haute qualité environnementale) et les labels BBC (bâtiment basse consommation), HPE (haute performance énergétique) et BBCE (bâtiment bas carbone).

Sébastien GUINÉ

RÉSULTATS 2020 : LA CAISSE D'ÉPARGNE CÔTE D'AZUR TIENT BON FACE À LA CRISE

En 2020, son chiffre d'affaires a atteint 354,9 millions d'euros, en très léger recul (-1%) par rapport à 2019 (358 millions d'euros)

La Caisse d'Épargne Côte d'Azur (CECAZ) a enregistré un chiffre d'affaires (produit net bancaire) "relativement stable" en 2020 grâce à la croissance des crédits aux entreprises (+12%) selon Jean-Yves Morin, membre du directoire, pôle finances et expertises.

"Cette dynamique de crédits nous permet d'avoir cette résilience sur notre chiffre d'affaires même s'il a été impacté bien entendu par la crise, notamment le premier confinement puisque l'activité commerciale s'est arrêtée", a expliqué M. Morin lors de la présentation des résultats, mercredi 21 avril, au siège de la CECAZ.

"Les charges restent bien maîtrisées à 211,7 millions d'euros, la politique d'investissement reste offensive à plus de 7 millions d'euros, ce qui nous permet d'avoir un coefficient d'exploitation historique, à 59,6%, ce qui montre la performance de l'entreprise", s'est félicité Jean-Yves Morin.

Hausse du coût du risque

"Le coût du risque quant à lui s'établit à 39,6 millions d'euros, bien au-dessus de ce qu'on a eu en 2019 puisqu'on avait 23,8 millions d'euros, soit une croissance de plus de 40%. Évidemment c'est lié à la crise. On sait qu'en 2021 on va avoir un coût du risque élevé. Notre métier c'est aussi de prendre des risques. Mais avec notre performance, cela nous permet d'assumer



De gauche à droite : le président du directoire Claude Valade, la présidente du conseil d'orientations et de surveillance Françoise Lemalle et le membre du directoire, pôle finances et expertises, Jean-Yves Morin.

ce type de risque", a-t-il confié. Malgré cette hausse du coût du risque, le résultat net comptable s'élève à 71,6 millions d'euros.

"Cela va nous permettre d'investir sur notre territoire et d'accompagner nos clients", a estimé le dirigeant. En 2020, la CECAZ a octroyé pour plus de 500 millions

d'euros de PGE (prêts garantis par l'État) et de PGE « saison », à plus de 4.100 clients, dont 45% de professionnels et de TPE du commerce et du secteur du tourisme, hôtellerie et restauration. Il y a également eu 6.500 reports d'échéances pour un montant de près d'un milliard d'euros.

RSE et TEE

L'établissement bancaire s'est vu confier 17 milliards euros d'épargne et a accompagné 30.000 projets en 2020, dont 9.000 projets immobiliers, ce qui représente plus de 15 milliards d'encours de crédits.

"On a continué à soutenir l'économie régionale, c'est notre ADN", a souligné le président du directoire Claude Valade.

Près de 650.000 euros ont été consacrés à la RSE (Responsabilité sociale d'entreprise) au travers de projets solidaires, du mécénat, de l'inclusion financière et de l'accompagnement de créateurs d'entreprises.

Au niveau de l'emploi, la Caisse d'Épargne Côte d'Azur a recruté 343 personnes, tous contrats confondus. "Nos recrutements sont quasiment exclusivement des recrutements de jeunes, 80% ont été faits sur les moins de 30 ans et on voudrait attirer 80 nouveaux alternants" en 2021, a détaillé M. Valade.

Pour 2021 justement, la caisse régionale fait le pari d'un "rebond" avec comme priorités le soutien aux jeunes et l'accompagnement des clients dans la TEE (transition énergétique et écologique).

"On est convaincu que notre mission est d'essayer de trouver une solution pour chacun de nos clients", a affirmé Claude Valade.

Sébastien GUINÉ

LA BANQUE DE L'ORME PREND SOIN DES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉS



Créée en 2020 au niveau du groupe et déclinée localement, la Banque de l'Orme a pour objectif d'accompagner les entreprises en difficulté financière pour les aider à rebondir, en favorisant la poursuite de l'activité économique en procédure collective (sauvegarde ou redressement judiciaire).

Aujourd'hui, l'entité de la CECAZ compte près de 130 clients, dont 75% de clients pros et pros-TPE.

"On va avoir des situations compliquées. On estime qu'on pourrait aller peut-être jusqu'à 500 clients en 2021 ou 2022", reconnaît Jean-Yves Morin, membre du directoire. Les clients peuvent recourir à l'expertise d'une équipe de trois spécialistes de l'environnement des procédures judiciaires et bénéficier d'un circuit court de décision. La Banque apporte également un accompagnement durable qui se déploie bien au-delà de la période de redressement.

>> VENI, VIDI... VITE DIT ! <<

- **POLITIQUE** : Réélu président de la fédération 06 Les Républicains, Éric Ciotti a remercié les adhérents de ce parti de leur confiance dans un mail. Et pour que les choses soient bien claires, il y précise que "ce résultat traduit l'approbation militante d'une ligne claire et droite dans l'opposition au macronisme qui abîme la France" et d'appeler à la "reconquête". Dit comme cela, il n'y a pas d'ambiguïté.

- **INTÉGRISME** : Après la suppression du sapin de Noël à Bordeaux l'an passé par la mairie EELV et la récente sortie de la mairie de Poitiers sur les avions de tourisme, un nouvel élu vert se signale par une position radicale. Conseiller municipal, il a refusé de voter une subvention pour... un club de bateaux à voile.

- **MOT** : On a cru un moment que ce conseiller d'opposition entendait lutter contre la pollution et protéger la tranquillité des gardons qui frétilent dans le lac Daumesnil, mais il semblerait que n'ayant pas bossé ses dossiers il ait plutôt confondu bateau à moteur



Avec la régularité du métronome, les PV pour défaut de paiement de stationnement viennent s'accumuler sur le pare-brise de cette voiture. Qui se lassera le premier, de l'agent verbalisateur ou du propriétaire de l'auto ? Les paris sont ouverts ?

et bateau à voile. Ce qui s'appelle pédaler dans la choucroute. On attend avec impatience la prochaine initiative verte qui décoiffe...

- **1901** : "Le manque de contacts présents et la morosité ambiante se concrétisent par la démission des

membres et, à terme, la dissolution des associations. La disparition de ces structures aura des conséquences néfastes sur notre économie et contribuera à distendre ce lien social dont nous avons absolument besoin" écrivent des maires de petites communes

au président de la République pour lui demander un plan de relance spécialement dédié au secteur associatif.

- **FEUILLES** : Plus sûres encore que les hirondelles, les déclarations d'impôt sur le revenu annoncent le retour du printemps. Le service en ligne impots.gouv.fr est ouvert et pour une majorité de contribuables les feuilles sont préremplies et juste à signer. À la fin de la procédure, vous découvrirez l'estimation finale de votre imposition 2020 ainsi que du montant qu'il vous reste à payer ou qui vous sera remboursé. Dans les deux cas, l'avis d'impôt sera envoyé cet été. Pour les Maralpins, le 26 mai passé 23h59 il sera trop tard...

- **SOLIDARITÉ** : L'Union européenne consacre 100 millions d'euros pour la vaccination en Afrique afin de garantir à tous un accès équitable et juste à des produits sûrs et efficaces. Cela au moment où des critiques soulignent que les pays développés ont accaparé les vaccins contre la Covid 19 au détriment des nations les plus pauvres...

MÉTROPOLE : RELANCE ÉCONOMIQUE ET ÉCOLOGIQUE

Un "contrat de relance et de transition écologique" d'un montant de 2,5 milliards d'euros, cofinancé à 50% par l'État, a été signé à Paris par le maire de Nice et président de la Métropole Nice Côte d'Azur, Christian Estrosi, et le Premier ministre, Jean Castex.

"L'objectif de ces contrats est de multiplier dans nos territoires le plan de relance national de 100 milliards d'euros pour lui donner un impact encore plus fort. Ses axes prioritaires sont la transition écologique, la souveraineté économique et la cohésion sociale et territoriale. La Métropole de Nice a été l'une des premières à se porter candidate à ce nouvel outil", a annoncé le Premier ministre depuis Matignon.

À ses côtés, Christian Estrosi a assuré que sur ces 2,5 milliards d'euros, "400 millions d'euros seront investis dès 2021. Ce contrat est à mettre en œuvre tout de suite au plan économique" pour permettre de sauver et de créer des emplois, a ajouté M. Estrosi, également entouré de la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, Jacqueline Gourault, du maire de Cagnes-sur-Mer et président délégué de la Métropole, Louis Nègre, et de son premier adjoint à Nice et vice-président de la Métropole, Anthony Borré.

Le maire de Nice a ensuite détaillé le contenu de l'enveloppe globale: 1,4 milliard pour



la transition écologique, 700 millions pour la cohésion sociale et territoriale et 400 millions pour l'attractivité économique et le rayonnement culturel et touristique.

Complémentaire des aides pour "Alex"

Ce contrat de relance et de transition écologique doit notamment permettre le soutien et la création de 25 000 emplois, la rénovation énergétique de 4 000 logements, la création de 150 kilomètres de pistes cyclables supplémentaires ou encore la plantation de

280 000 arbres dans la Métropole Nice Côte d'Azur, qui regroupe 49 communes et compte quelque 600 000 habitants.

Jean Castex a tenu à bien préciser que la part de l'État ne comprenait pas l'aide financière promise après la tempête Alex : "Nous devons vous traiter, pour la relance, comme les autres et l'effort que l'État doit faire pour votre territoire au titre des conséquences de cet événement dramatique doit être additionnel. Nous devons revendiquer ensemble l'étanchéité des démarches, dans votre intérêt".

S.G

LA PHRASE

“

Si l'on s'attaque à un policier, à un gendarme, à un pompier ou à un maire, il y aura une peine de prison automatique, minimum d'un an, non aménageable.

”

Xavier Bertrand, président de la région Hauts-de-France et candidat déclaré à l'élection présidentielle, au micro d'Europe 1.

LE COUP DE CRAYON



L'actualité de la semaine rendue souriante par Jean-Jacques Beltramo.

TEMPÊTE ALEX : DE NOUVEAUX DONNS POUR LES SINISTRÉS

Les dons continuent. Plus de six mois après la tempête Alex, le Comité départemental olympique et sportif (CDOS), Azur Sport Organisation et la Fédération des Boulangers viennent de remettre au département des Alpes-Maritimes trois chèques, d'un montant total de près de 78 000 euros, pour venir en aide aux sinistrés.

Le CDOS 06, Azur Sport Organisation, organisateur de grandes manifestations sportives, et la Fédération des maîtres boulangers et boulangers pâtisseries des Alpes-Maritimes avaient organisé de grandes collectes de fonds qui leur ont permis de récolter exactement la somme de 77 728 euros.

"Nous assistons aujourd'hui à la continuité d'un formidable élan de solidarité", a déclaré mardi le président du département des Alpes-Maritimes, Charles-Ange Ginésy, lors de la remise des chèques. "Parce que si dans notre monde actuel, une information



Charles Ange Ginésy, Président du Département 06, et Éric Ciotti, Député, Président de la commission des finances du Département en présence de Philippe Manassero, Président du CDOS 06, Pascal Thiriot, Président d'Azur Sport Organisation, et Gilles Dutto, Président de la Fédération des Maîtres Boulangers et Boulangers Pâtisseries 06.

chasse l'autre, une catastrophe fait oublier la précédente, personne dans les Alpes-Maritimes ne pourra oublier la tempête Alex et les souffrances qu'elle a causées dans la Roya et la Vesubie".

Reconstruction

"Je remercie chaleureusement Philippe Manassero, président du CDOS des Alpes-Maritimes, Pascal Thiriot, président d'Azur Sport Organisation, et Gilles

Dutto, président de la Fédération des maîtres boulangers et boulangers pâtisseries des Alpes-Maritimes, qui sont à l'initiative de cette récolte de fonds en faveur des sinistrés", a ajouté le président du Conseil départemental.

"Après l'urgence, l'heure est plus que jamais à la reconstruction avec comme seul et unique but : redessiner nos vallées, pour que les habitants puissent continuer à y vivre et à y travailler", a de son côté déclaré Éric Ciotti, député de la première circonscription des Alpes-Maritimes et président de la commission des finances du département.

La tempête Alex a dévasté les vallées des Alpes-Maritimes les 2 et 3 octobre 2020.

Elle a fait 10 morts et huit personnes sont toujours portées disparues.

Les travaux de reconstruction, qui prendront plusieurs années, sont évalués à un milliard d'euros.

Sébastien GUINÉ

5G : PAS DE NOUVEAUX RISQUES POUR L'INSTANT

Dans un avis rendu public mardi 20 avril, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) "estime peu probable que le déploiement de la 5G dans la bande de fréquences 3,5 GHz présente de nouveaux risques pour la santé. Pour la bande de fréquences 26 GHz, les données ne sont, à l'heure actuelle, pas suffisantes pour conclure à l'existence ou non d'effets sanitaires". Il est précisé dans l'avis : "L'Anses souligne la nécessité de poursuivre les recherches et de suivre en particulier l'évolution de l'exposition des populations à mesure de l'évolution du parc d'antennes et de l'augmentation de l'utilisation des réseaux".

COUR DES COMPTES : UNE FILIALE DE LA SNCF CIBLÉE

La société SNCF Gares et Connexions, filiale de SNCF réseau, qui exploite les quelque 3.000 gares du territoire métropolitain, "se trouve aujourd'hui dans une impasse financière qui appelle une réaction de l'État", selon un rapport de la Cour des comptes publié mardi 20 avril. Elle critique "une offre de services mal définie et une qualité de service à améliorer" ou encore "un modèle économique complexe".



LEVÉE DE FONDS DE 97 MILLIONS D'EUROS POUR BLA BLA CAR

La plateforme de covoiturage vient d'annoncer avoir levé 97 millions d'euros pour accélérer sa stratégie de croissance, notamment sur les marchés hors Europe. "Ce financement supplémentaire renforce notre position et nous donne une plus grande force de frappe pour déployer une stratégie de croissance offensive", assure Nicolas Brusson, cofondateur et directeur général de BlaBlaCar.

CONCILIATION : UN DISPOSITIF TRÈS EFFICACE POUR ÉVITER LA FAILLITE



Maître Jean-François Tognaccioli a animé cet atelier du Club Business 06 consacré à la conciliation, dispositif encore trop méconnu.

Frappées par la crise, de nombreuses entreprises rencontrent des difficultés financières. Une solution pour faire face : la procédure de conciliation, dispositif peu connu mais très efficace.

Avocat spécialisé en droit des affaires, et notamment en droit des entreprises en difficultés, Maître Jean-François Tognaccioli, l'assure : "Les procédures de conciliation ont un taux de réussite de 70 à 80%". À condition d'avoir su anticiper. "Le principe, c'est qu'il vaut mieux anticiper ses difficultés. Plus on anticipe ses difficultés, moins elles sont graves et plus elles sont faciles à résoudre", a-t-il déclaré lors d'une visioconférence organisée par le Club Business 06 et intitulée "Comment gérer mes dettes pendant dix mois pour mieux rebondir ?".

"Professionnels de la négociation"

"Les mesures d'accompagnement proposées par l'État, aussi louables soient-elles, ne doivent pas occulter la réalité aux chefs d'entreprise. Il ne faut pas que ces mesures d'accompagnement soient qualifiées rétroactivement de soins palliatifs. Il est nécessaire d'aller plus loin pour préparer le rebond. Et la conciliation est un outil qui existe depuis très longtemps", explique Me Tognaccioli.

La procédure de conciliation concerne toutes les entreprises

commerciales, artisanales ou libérales mais aussi les associations, micro-entrepreneurs, professions libérales et entrepreneurs individuels à responsabilité limitée (dans ce dernier cas, uniquement sur le patrimoine qui fait l'objet de la demande). Il appartient au dirigeant de l'entreprise de faire la demande et de présenter une requête soit au président du tribunal de commerce, pour une entreprise individuelle ou une société commerciale, soit au président du tribunal judiciaire, pour une entreprise exerçant une activité libérale. Si le président du tribunal accepte la demande, un conciliateur est désigné.

"La plupart du temps il s'agit d'un administrateur judiciaire. C'est un professionnel de la négociation, un tiers indépendant qui ne représente ni l'entreprise ni le créancier. Il essaie de trouver une voie médiane", selon Me Tognaccioli. Pour faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19, certaines mesures de la procédure de conciliation ont été renforcées.

Jusqu'au 31 décembre

"Le conciliateur peut demander à des créanciers choisis par l'entreprise de suspendre l'exigibilité des dettes le temps de la conciliation (qui peut durer 10 mois). Si le bailleur refuse de suspendre l'exi-

gibilité de la dette pour les mois à compter de la conciliation, on va pouvoir lui imposer des délais pendant ces dix mois. Cela peut concerner un loyer ou un prêt. Ce dispositif exceptionnel s'appelle la suspension ciblée des poursuites", souligne l'avocat spécialiste du rebond des entreprises. "Les créanciers qui refuseraient les propositions du conciliateur peuvent se voir imposer de nouveaux délais possibles, jusqu'à 24 mois, ce qui peut faire un total de 34 mois !", poursuit-il. "C'est tout à fait exceptionnel pour une procédure qui n'est pas collective. Et on va pouvoir aussi interrompre les poursuites".

Ces dispositifs favorables sont, pour l'instant, en vigueur jusqu'au 31 décembre 2021. L'avocat regrette que la conciliation, surtout par ces temps de Covid, ne soit pas plus utilisée.

Deux raisons à cela d'après lui : "D'abord, elle est confidentielle par nature (...). Mais au-delà de ça et, par analogie avec la médecine, un patient qui a été secrètement malade ne va pas claiçonner sur tous les toits qu'il est guéri car cela signifierait qu'il a été malade. C'est la même chose pour les chefs d'entreprise".

Sébastien GUINÉ

L'IMAGE DE TINTIN, L'ARTISTE ET LE TRIBUNAL

Bachibouzouk et moule à gaufre ! Il ne fait pas bon utiliser l'image de Tintin sans avoir obtenu préalablement l'autorisation de la société Moulinsart, gérante de l'image des créations du dessinateur Hergé, et payé les droits qui s'y rattachent.

Un artiste d'Aix-en-Provence, Peppone, a été poursuivi la semaine dernière pour "contrefaçon" devant le tribunal de Marseille pour avoir réalisé près d'une centaine de bustes en résine du petit reporter à la houpette blonde.

Christophe Texier, c'est son nom, se voit réclamer au civil 200 000 euros de dommages et intérêts par la veuve d'Hergé et par la société Moulinsart, ainsi que la restitution de ses œuvres dont les plus petites mesurent une trentaine de centimètres et les plus grandes 2,10 mètres de haut.

Son avocate, Maître Christine Côté, s'est interrogée devant le tribunal pour savoir si Tintin est vraiment une création d'Hergé, rappelant qu'un illustrateur français avait déjà publié en 1898 un



Les créations de Peppone sur son site.

album au nom de "Tintin-Lutin" qui racontait les aventures d'un personnage portant un pantalon de golf, soit plus de trente ans avant le héros de la célèbre bande dessinée.

Ses autres avocats ont plaidé le droit à la création et à la liberté de

l'artiste, mille milliards de mille sabords ! Les héritiers d'Hergé avaient été préalablement déboutés en 2018 par le tribunal correctionnel avant d'attaquer au civil. Pour l'instant, les ayants-droit du vrai "Peppone", le personnage truculent opposé à Don Camillo, ne

se sont pas manifestés sur l'usage du nom de leurs héros...

Jugement mis en délibéré au 17 juin, et je dirais même plus, au 17 juin.

Jean-Michel CHEVALIER

UN ÉCOCIDE EST DÉSORMAIS UN DÉLIT

L'Assemblée nationale a approuvé, par 44 voix contre 10, la création du délit d'"écocide". Au terme de trois semaines et de 110 heures de débats en première lecture, les députés ont bouclé ce week-end les discussions sur le projet de loi "climat". Le vote global sur ce texte aura lieu le 4 mai. Près de 7 000 propositions de modification du texte ont été déposées, mais 150 seulement issues des rangs de la gauche et de la droite auront été finalement adoptées après avoir reçu l'aval du gouvernement.

Pour la ministre de la transition écologique, ce texte en partie inspiré par la Convention citoyenne constitue une avancée incontestable pour la protection de l'environnement mais sans tomber dans le travers d'une écologie punitive. Il prévoit en particulier le "délict d'écocide", un néologisme qui fera son entrée dans le Code pénal après adoption définitive et qui permettra de prononcer des peines allant jusqu'à dix ans d'emprisonnement et 4,5 millions d'amende. Les parlementaires ne sont pas allés jusqu'à la qualification de "crime d'écocide" comme



Les travaux sur un ouvrage retardent la réouverture de la ligne.

le réclamait la frange la plus dure. Les sanctions pénales seront donc renforcées pour les cas de pollution des eaux, de l'air et des sols s'il y a intentionnalité et si les dommages seront visibles dans la durée, à horizon de dix ans. Si des

amendements prévoyaient de raccourcir ce délai, ils n'ont pas été retenus mais la notion de récidive pourra être qualifiée plus facilement. Des voix ont cependant souligné l'incertitude juridique entourant ces notions et qui sera

forcément préjudiciable pour l'activité économique.

Barbara Pompili a salué "une loi qui va toucher la vie quotidienne de tous nos concitoyens". Mais des associations de défense de l'environnement n'y trouvent pas leur compte, comme Greenpeace qui, par la bouche de son directeur général Jean-François Julliard pense que "cette loi aurait pu paraître ambitieuse il y a 15 ou 20 ans, mais aujourd'hui elle n'est pas à la hauteur de l'urgence climatique. L'écologie du quotidien vantée par la ministre n'est pas suffisante, nous avons besoin de l'écologie de demain, celle qui prendra ses responsabilités et contribuera à ralentir le cycle infernal du dérèglement climatique".

Parmi les mesures emblématiques, l'interdiction de mise en location des "passoires thermiques" (logements classés F et G en performance énergétique) en 2028 et des logements classés E en 2034, a été adoptée.

Jean-Michel CHEVALIER

ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces légales.

Selon l'Arrêté du 7 décembre 2020 modifiant l'Arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales le prix de la ligne pour l'année 2021 sur les Alpes-Maritimes est de 4,07 € H.T.

200118

AVIS DE LOCATION-GÉRANCE

Par ASSP du 25/02/2021 fait à FLINES-LEZ-RACHES, SARL VALLON ROUGE GAEL, au capital de 8 000 €, siège social Le Haut Doré, 85400 LUÇON RCS de LA ROCHE-SUR-YON 348 312 869 a confié à la SARL LIBB'RE au capital de 1 500 €, siège social 4 rue Moïse Lambert, 59148 FLINES-LEZ-RACHES immatriculée au RCS de DOUAI n° 849 570 254, l'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce saisonnier de restaurant snack avec vente à emporter d'alimentation épiceries, bar avec licence IV, dépendant du camping Le Vallon Rouge situé à LA COLLE-SUR-LOUP (06480), route de Gréolières immatriculé 348 312 869 00020 pour une période d'une saison du 10/04/2021 au 18/09/2021. Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce dont il s'agit seront achetées et payées par le gérant, et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds, qui incomberont également au gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.

200119

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date, à CANNES, du 08/04/2021, il a été constitué la société suivante :

Dénomination : EFFECTIVE PARTNERS.
Forme : Société par actions simplifiée.
Objet : Prestations de conseil et accompagnement auprès des particuliers, des entreprises, des collectivités et autres organismes publics ou privés. Conseil en stratégie, organisation, management, gestion, administration, production, logistique, ressources humaines, marketing et communication, de la conception à la mise en œuvre. Coaching personnalisé. Services de formation; la création, l'organisation, la promotion et la gestion d'événements.

Durée de la société : 99 ans.
Capital social fixe : 5 000 €. Cession d'actions et agrément : Les cessions d'actions au profit de tiers sont soumises à agrément.

Siège social : 12 avenue des Hauts de Fougères, 06590 THEOULE-SUR-MER.

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées : Chaque action donne droit à une voix.

Président : Monsieur Didier ARGENTON, 12 avenue des Hauts de Fougères, 06590 THEOULE-SUR-MER.

Immatriculation au RCS de CANNES.
Pour avis.

200120

NISSA CAB
SASU en liquidation
au capital de 500 €
10 avenue Gilly, 06100 NICE
RCS NICE n° 849 940 317

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'une AGE du 28/02/2021, prenant effet ce jour, l'associé unique a décidé de la clôture de la liquidation de la société. Pris acte de la démission de Monsieur Kevin GERVAIS de ses fonctions de liquidateur et donné quitus entier et sans réserve de sa gestion. Dépôt des comptes de liquidation au RCS NICE. Pour avis. Le représentant légal.

200121

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à NICE du 26/03/2021, il a été constituée la société suivante :

Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : ONIX PRO
Siège : 42 bis boulevard François Grosso, 06000 NICE.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

Capital : 5 000 €. Objet : Vente à distance de matériel, de produits de manucure et de cosmétiques.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au deuxième jour ouvré avant la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Dan LOZOVANU, demeurant 42 bis boulevard François Grosso, 06000 NICE.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NICE.

Pour avis.
Le président.

200124

PHARMACIE DE L'AVENUE

SELAS en liquidation
au capital de 168 000 €
45 avenue Jean Medecin, 06000 NICE
RCS NICE n° 794 431 833

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'une AGE du 06/04/2021, prenant effet le 31/03/2021, les associés ont décidé de la clôture de la liquidation de la société. Pris acte de la démission de Madame Anne-laure VELLA de ses fonctions de liquidateur et donné quitus entier et sans réserve de sa gestion. Dépôt des comptes de liquidation au RCS NICE.

200198

Alexia PICCERELLE
SCP COURTAUD PICCERELLE ZANOTTI GUIGON BIGAZZI
Avocats associés au barreau de GRASSE
3 bd Carnot, 06400 CANNES - Tél. 04 93 39 84 27 - Fax 04 97 06 50 42

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES JEUDI 27 MAI 2021 à 9H00

AU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE GRASSE, 37 avenue Pierre Sémard à (06130) GRASSE

Sur la commune de CANNES (06400), 49 avenue Isola Bella,

UNE MAISON D'HABITATION
comprenant
au 1^{er} étage, **UN APPARTEMENT**
de 3 pièces
et **TROIS STUDIOS**
en rez-de-chaussée avec **JARDIN**
attenant cadastré CV n°47 pour 9a 30ca



Occupation : L'appartement de 3 pièces au 1^{er} étage est **OCCUPÉ** par son propriétaire et les 3 studios en rez-de-chaussée sont **LOUÉS**.

MISE À PRIX : 500 000 €
(CINQ CENT MILLE EUROS)

Les enchères ne peuvent être portées que par le ministère d'un avocat inscrit au barreau de GRASSE.

Consignation pour enchérir : De 10% de la mise à prix avec un minimum de 3 000 €. Le chèque de banque de consignation est établi à l'ordre du séquestre désigné au cahier des conditions de vente.

VISITES : Maître Eric LIGEARD (04 93 79 70 38)

Mardi 4 mai 2021 de 11h à 12h - Mardi 11 mai 2021 de 11h à 12h

Cahier des conditions de vente : Le cahier des conditions de vente n°19/00130 du 12/07/2019 peut être consulté au TJ de GRASSE ou au cabinet de Maître PICCERELLE.

Les informations données dans cet avis sont indicatives et non contractuelles. Elles ne sauraient engager la responsabilité du poursuivant ni de son conseil.

200192



COMMUNE D'ISOLA

APPEL À CANDIDATURES

Base juridique :
Article L. 2122-1-1 CGPPP
I.1) Nom et adresses de la collectivité propriétaire
Nom officiel : Commune d'ISOLA
Adresse postale : Mairie d'Isola, place Jean Gaissa, 06420 ISOLA
Pays : France
Courriel : mairie1.isola@orange.fr
Téléphone : 04 93 23 23 23

II.1.1) Intitulé de la procédure :
APPEL A CANDIDATURES : AUTORISATION D'OCCUPATION A TITRE ONE-REUX, PRECAIRE ET REVOCABLE DU DOMAINE PUBLIC - ESPACE SNACK AU COL DE LA LOMBARDE.

II.1.2) Description succincte : Autorisation d'occupation de la parcelle cadastrée G n°226, sur une superficie de 100 m², aux fins d'y installer une structure, impérativement démontable, à usage de snack, au Col de la Lombarde.

Cette structure ne pourra être installée que pendant la période officielle d'ouverture du Col de la Lombarde et dans le respect de la réglementation des structures temporaires en termes d'urbanisme.

Durée de la convention d'occupation du domaine public : 1 an, renouvelable 2 fois.

III) Date d'envoi du présent avis : 21/04/2021

IV) Procédure librement organisée par la collectivité propriétaire.

Jugement des offres (Critère technique (50%), critère financier (30%), critères esthétique et environnemental (20%)).

Le dossier peut être retiré sur demande à l'adresse mail suivante : mairie1.isola@orange.fr

Date limite de remise des offres : 06 mai 2021 avant 12 heures

Annonces LÉGALES
www.petitesaffiches.fr



200153

PAUL & ASSOCIÉS NOTAIRES

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Délai d'opposition
Article 1007 du code civil
Article 1378-1 code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016.
Suivant testaments olographes en date du 15/01/2016 et du 15/12/2017, Madame LACROIX Andrée Marie, née à DES-CARTES, (Oran) le 12/07/1924 et décédée le 23/02/2021 à NICE, a consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a été déposé le 06/04/2021 au rang des minutes de Maître Nelly DEUR, notaire au sein de la SCP PAUL & ASSOCIÉS, qui a reconnu que les conditions de la saisine du légataire universel sont bien remplies. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Nelly DEUR, notaire au sein de la SCP PAUL & ASSOCIÉS. Sis à 23 bd Gambetta, 06000 NICE (référence CRPCEN : n°06052) dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession. **Pour avis. Le notaire.**

200188



AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination : BASTIDE AÏNA. Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle. Objet : Location occasionnelle, permanentes ou saisonnières de logements nus, meublés ou garnis, la création, l'organisation, la production d'événements, épicerie fine. Durée de la société : 99 années(s). Capital social fixe : 1 000 000 €. Cession d'actions et agrément : Cession libre entre actionnaires soumis à l'agrément des actionnaires pour les autres types de société. Siège social : 15 chemin Noailles, 06130 GRASSE. La société sera immatriculée au RCS de GRASSE. Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Dans les conditions statutaires et légales. Tout actionnaire peut participer aux assemblées : Chaque action donne droit à une voix. A été nommée : Président : Madame Sabrina MORISSE, 15 chemin Noailles, 06130 GRASSE.

200147

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé à NICE le 15/04/2021, il a été constitué la société civile suivante : Dénomination : BAAMA - Objet social : Acquisition, propriété, administration, location de tous biens et droits immobiliers. Siège social : LA COLLE-SUR-LOUP (06480), 38 rue Maréchal Foch. Durée : 99 ans. Capital : 1 200 €. Gérants : Mme COLOMB Angèle, née le 12 août 1999 à NICE (06) demeurant à 90 avenue Cernuschi, 06000 NICE et M. COLOMB Armand, né le 17 juillet 2002 à NICE, demeurant à 516 chemin des Allègres, 06480 LA COLLE-SUR-LOUP. Cession de parts : Libre entre associés et héritiers en ligne directe de l'un d'eux. Agrément à l'unanimité pour toutes autres cessions. Formalités au RCS d'ANTIBES.

200152

SELARL Cabinet Philippe PREUD'HOMME

Avocat au barreau de BETHUNE
52 place Marmottan, BP 544,
62411 BETHUNE cedex
Tél. : 03 21 68 70 68
Fax : 03 21 56 61 78

EURL RIMBERT MARINE SERVICES

199 route de Bellet, résidence le Jardin
Bleu, 06200 NICE
Capital social : € 7 650,00
RCS NICE B 448 245 894

AVIS DE TRANSFORMATION

Par déclaration unilatérale du 31 décembre 2020 l'associée unique décide la transformation immédiate en société par actions simplifiée sans création d'un être moral nouveau et adopte les statuts de la société sous sa nouvelle forme, sans modification du siège, de l'objet, de la durée et de la date de clôture de l'exercice social. Le capital social, entièrement libéré est désormais réparti en actions.

Par cette décision, il résulte les modifications suivantes des mentions antérieurement publiées.

Forme :
Ancienne mention : Société à responsabilité limitée

Nouvelle mention : Société par actions simplifiée unipersonnelle

Administration :

Transmission des actions : La cession d'actions à un tiers est soumise à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire.

Conditions d'admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout associé a le droit d'assister aux assemblées et de participer aux délibérations.

Ancien gérant : Philippe RIMBERT

Nouveau président : Philippe RIMBERT demeurant 06200 NICE, 199 route de Bellet, résidence le Jardin Bleu.

Pour avis.

200149

AVIS DE LOCATION- GÉRANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 12 avril 2021 à NICE, la société LEADER BEAUMONT, société par actions simplifiée au capital de 822 000 €, dont le siège social est situé 50-52 rue Beaumont, 06300 NICE, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NICE sous le numéro 440 592 301,

A donné en location-gérance à la société ALDI MARCHE CAVAILLON, société à responsabilité limitée au capital de 14 000 000 d'euros, dont le siège social est situé allée des Cabedans, 84300 CAVAILLON, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AVIGNON sous le numéro 493 318 380,

L'exploitation d'un fonds de commerce de supermarché exploité à NICE (06300) - 50-52 rue Beaumont, pour lequel la société LEADER BEAUMONT est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NICE sous le numéro 440 592 301 00012.

La présente location-gérance est consentie pour une durée d'une année, à compter du 12 avril 2021, renouvelable ensuite d'année en année par tacite reconduction, sauf dénonciation.

Pour avis.

200144

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 13/04/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SDT Immo

Forme : Société par actions simplifiée
Capital : 5 000 €
Siège social : 24 chemin de Saint-Jean, 06800 CAGNES-SUR-MER.

OBJET : La prise de participations et la cession de participations dans tous fonds de commerce ou sociétés commerciales, la gestion financière de ses filiales, l'acquisition et la gestion d'immeubles ou de sociétés immobilières, de tous biens mobiliers et valeurs mobilières. Toutes opérations se rapportant à l'acquisition, la vente, l'échange et l'administration de participations dans toutes sociétés créées ou à créer. L'activité de marchand de biens comprenant toutes opérations d'achat, vente, échange de fonds de commerce, immeubles, actions ou parts de sociétés immobilières, droits immobiliers ou mobiliers, cession de créances, toutes prestations de service afférentes à ces biens, la location de ces mêmes biens dans l'attente d'être vendus. Toutes prestations administratives, comptables, informatiques, commerciales, et techniques, gestion de projets au profit des sociétés filiales et des participations. La conception, l'exploitation, la concession de licence, l'achat et la vente de logiciels. La location de tous matériels ainsi que la détention de toutes marques commerciales au profit des sociétés filiales et des participations.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.

Admission aux assemblées : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, ou à distance, par voie électronique, dans les conditions prévues par la loi et les présents statuts, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective trois jours ouvrés au moins avant la réunion de l'assemblée à zéro heure, heure de PARIS.

Agrément : Les actions ne peuvent être cédées à des tiers non associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité de ¾ des voix des associés disposant du droit de vote. Lorsque la société est unipersonnelle, la transmission des actions de l'associé unique est réalisée librement.

Président : Mme Eve QUENTIN, dt à CAGNES-SUR-MER (06800), 24 chemin de Saint-Jean.

Immatriculation : Au RCS d'ANTIBES.

Pour avis.

200148

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 16/04/2021, il a été constitué une SAS dénommée : AMG INVEST - Capital : 1 000 €. Siège : 552 avenue de la Libération, 06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR. Objet : L'activité de marchand de biens immobiliers, la participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières et dans toutes entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. La location meublée ou en nue de tout bien immobilier, intermédiaire financier auprès de tout établissement bancaire et toute opération se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, l'achat de tous immeubles bâtis ou non, en vue : 'Soit de leur revente en l'état, 'soit de leur revente après aménagement, et le cas échéant, démolition puis reconstruction partielle ou totale, extension, réparation, aménagement, 'soit de la construction d'immeubles ou maisons de toute nature destinés eux-mêmes à être revendus en bloc ou par fraction, l'intervention sous toutes ses formes dans les opérations qui concourent à l'édification d'immeubles ou maisons en vue de leur vente ou de leur location, notamment en prenant l'initiative de programme de construction, en animant, dirigeant, coordonnant jusqu'à leur dénouement les diverses opérations qui contribuent à la réalisation de ces programmes, en qualité de conseil ou mandataire du maître de l'ouvrage, en fondant et en gérant toute société de construction immobilière ou de conseils en immobilier, l'achat en vue de la revente de tous biens et droits immobiliers, fonds de commerce, droit au bail, parts de sociétés immobilières et plus généralement toutes opérations de marchands de biens, toutes activités liées à la décoration et à l'aménagement de tous immeubles, maisons et locaux, l'achat et la vente de tout mobilier et objets et décorations contemporains ou anciens destinés à l'ameublement et à la décoration de tous locaux quelle que soit leur affectation. Président : PIZZACAP, SARL à associé unique au capital de 5 000 €, 810 572 347 RCS ANTIBES, représenté par Monsieur Stéphane CAPPATTI demeurant à 552 avenue de la Libération, 06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR. Transmission des actions : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du président de la société. Conditions d'admission aux assemblées et droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Durée : 99 ans. Immatriculation : RCS ANTIBES.



200199

MÉTROPOLE
NICE CÔTE D'AZURAVIS DE MARCHÉ - SERVICES
DIRECTIVE 2014/24/UE

Section I : Pouvoir adjudicateur

I.1) NOM ET ADRESSES

Métropole Nice Côte d'Azur (06),
Contact : M. le président, 5, rue de l'Hôtel
de Ville, 06364 NICE cedex 4 (France).

Tél. : +33 4 97 13 20 00

Courriel : dao@nicedazur.org

Code NUTS : FRL03

Adresse(s) internet :

Adresse principale :

https://www.e-marches06.fr

Adresse du profil d'acheteur :

https://www.e-marches06.fr

I.2) PROCEDURE CONJOINTE

I.3) COMMUNICATION

Les documents du marché sont dispo-
nibles gratuitement en accès direct non
restreint et complet :

http://www.e-marches06.fr

Adresse à laquelle des informations

complémentaires peuvent être obtenues :

Point(s) de contact susmentionné(s).

Adresse à laquelle les offres ou de-

mandes de participation doivent être

envoyées :

Par voie électronique à l'adresse :

http://www.e-marches06.fr

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Autorité régionale ou locale

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Services généraux des administra-

tions publiques

Section II : Objet

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : 20N0491 - Maintenance

et réparation des dispositifs de pré-col-

lecte et fourniture de pièces détachées

II.1.2) Code CPV principal

50800000

II.1.3) Type de marché

Services

II.1.4) Description succincte

Appel d'offres ouvert - articles R.2124-

2 1° et R.2161-2 à 5 du code de la com-

mande publique. La consultation a pour

objet : Le présent marché a pour objet la

réparation, la maintenance et l'entretien

des conteneurs fixes aériens, semi-en-

terrés et enterrés pour la collecte des

déchets ainsi que la fourniture de pièces

détachées. Ces équipements de mobi-

lier urbain sont destinés à réceptionner

les déchets suivants : - Verre, - Papiers

(journaux, revues, magazines...), - Embal-

lages, - Ordures Ménagères Résiduelles,

- Cartons.

II.1.5) Valeur totale estimée

II.1.6) Informations sur les lots

Division en lots : Non

II.2) DESCRIPTION

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

50800000

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRL03

Lieu principal d'exécution : Territoire

de la Métropole

II.2.4) Description des prestations

Pour la partie globale et forfaitaire

Le délai d'exécution est fixé à : 24 mois.

Début du contrat : A la notification du

contrat.

Pour la partie à bons de commande

Mini : 150 000,00 €

Maxi : 750 000,00 €

En valeur en € H.T.

Durée (hors reconduction) : 24 mois

Début du marché : A la notification du

contrat.

II.2.5) Critères d'attribution

Le prix n'est pas le seul critère d'attri-

bution et tous les critères sont énoncés

uniquement dans les documents du

marché

II.2.6) Valeur estimée

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-
cadre ou du système d'acquisition dyna-
mique

Durée en mois : 48

Ce marché peut faire l'objet d'une re-
conduction : OuiDescription des modalités ou du ca-
lendrier des reconductions : Nombre de
reconductions éventuelles (pour la partie
globale et forfaitaire ainsi que pour la
partie à bons de commande) : 1II.2.9) Informations sur les limites
concernant le nombre de candidats invi-
tés à participer

II.2.10) Variantes

Des variantes seront prises en consi-
dération : Non

II.2.11) Informations sur les options

Options : Oui

Description de ces options :

Des modifications des marchés en
cours d'exécution dispositions des ar-
ticles R.2194-1 à 9 du code de la com-
mande publique), et/ou des marchés
complémentaires (dispositions de l'ar-
ticle R.2122-7 du code de la commande
publique) pourront être conclus, dans le
respect des seuils de mise en concu-
rence de l'article L.2123-1 du code de la
commande publique. Il n'est pas prévu
de prestation supplémentaire éventuelle.II.2.12) Informations sur les catalogues
électroniquesLes offres doivent être présentées sous
la forme de catalogues électroniques ou
inclure un catalogue électronique : NonII.2.13) Information sur les fonds de
l'union européenneLe contrat s'inscrit dans un projet/pro-
gramme financé par des fonds de l'union
européenne : Non

II.2.14) Informations complémentaires

Section III : Renseignements d'ordre
juridique, économique, financier et tech-
nique

III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité
professionnelle, y compris exigences
relatives à l'inscription au registre du
commerce ou de la professionListe et description succincte des
conditions :Lettre de candidature (DC1 mis à jour
au 01/04/2019) ou équivalent : Elle devra
être complétée et datée.Déclaration du candidat individuel
(DC2 mis à jour au 01/04/2019) ou équiva-
lent : Elle devra être complétée.DUME / eDUME : Le DC1 ET le DC2
peuvent être remplacés par le DUME(document unique de marché européen)
prévu par le règlement 2016/7 de la com-
mission européenne du 5 janvier 2016,sous réserve que les éléments indiqués
dans ce document comportent l'en-
semble des informations requises au titrede la présente consultation. Le DUME
devra être dûment complété.Déclaration de sous-traitance (DC4
mis à jour au 01/04/2019) ou équivalent :Uniquement pour les prestations de ser-
vices et/ou de travaux au présent mar-
ché. Elle devra être complétée, datée et

pourra être d'ores et déjà signée.

III.1.2) Capacité économique et finan-
cièreListe et description succincte des cri-
tères de sélection :Déclaration concernant le chiffre
d'affaires global du candidat portant au

maximum sur le dernier exercice dispo-

nible en fonction de la date de création
de l'entreprise ou du début d'activité de
l'opérateur économique, dans la mesure
où les informations sur ce chiffre d'affai-
res est disponible.III.1.3) Capacité technique et profes-
sionnelleListe et description succincte des cri-
tères de sélection, indication des infor-
mations et documents requis :Liste des principaux services effec-
tués au cours des trois dernières années,
indiquant le montant, la date et le destina-
taire public ou privé. Les prestations de
services sont prouvées par des attesta-
tions du destinataire ou, à défaut, par une
déclaration de l'opérateur économique.III.1.5) Informations sur les marchés
réservés

Marché réservé : Non

III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ

III.2.1) Informations relatives à la pro-
fessionIII.2.2) Conditions particulières d'exé-
cutionIII.2.3) Informations sur les membres du
personnel responsables de l'exécution
du marché

III.2.4) Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des
documents de candidatures peut être
effectuée par le dispositif Marché public
simplifié sur présentation du numéro de
SIRET : Non

Section IV : Procédure

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.1) Type de procédure

Procédure ouverte

IV.1.3) Information sur l'accord-cadre
ou le système d'acquisition dynamiqueL'avis concerne l'établissement d'un
accord-cadre

Accord-cadre avec un seul opérateur

IV.1.4) Informations sur la réduction du
nombre de solutions ou d'offres durant la
négociation ou le dialogue

IV.1.5) Information sur la négociation

IV.1.6) Enchère électronique

Une enchère électronique sera effec-
tuée : NonIV.1.8) Marché couvert par l'accord sur
les marchés publics (AMP) : OuiIV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE AD-
MINISTRATIFIV.2.1) Publication(s) antérieure(s) rela-
tives à la présente procédureIV.2.2) Date limite de réception des
offres ou des demandes de participation :

Jeudi 27 mai 2021 - 14:00

IV.2.3) Date d'envoi des invitations à
soumissionner ou à participer aux candi-
dats sélectionnésIV.2.4) Langue(s) pouvant être utili-
sée(s) dans l'offre ou la demande de par-
ticipation : Français.IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le
soumissionnaire est tenu de maintenir
son offreDurée en mois : 8 (à compter de la date
limite de réception des offres).

IV.2.7) Modalités d'ouverture des offres

Date : Vendredi 28 mai 2021 - 09:00

Lieu : À titre indicatif.

Informations sur les personnes auto-
risées et les modalités d'ouverture : NonSection VI : Renseignements complé-
mentaires

VI.1) RENOUVELLEMENT

Il s'agit d'un marché renouvelable :
NonVI.2) INFORMATIONS SUR LES
ÉCHANGES ÉLECTRONIQUESVI.3) INFORMATIONS COMPLÉMEN-
TAIRES

A / Groupement

Le présent contrat pourra être attri-
bué à un seul opérateur économique ou
à un groupement d'opérateurs écono-
miques. Si le présent contrat est attribué
à un groupement conjoint, le mandataire
conjoint sera solidaire de chacun des
membres du groupement.B / Adresse à laquelle des informations
complémentaires peuvent être obtenues :
Uniquement par la plateforme, adresse
internet :

http://www.e-marches06.fr

C / Conditions de remise des plis cf. Ar-
ticle 7 du règlement de consultation

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procé-
dures de recoursTribunal administratif de NICE, 18 ave-
nue des Fleurs, CS 61039, 06050 NICE ce-
dex 1 (France).

Tél. +33 4 89 97 86 00.

E-mail : greffe.ta-nice@juradm.fr.

Adresse internet :

http://nice.tribunal-administratif.fr/.

VI.4.2) Organe chargé des procédures
de médiation

VI.4.3) Introduction des recours

1) Le référé précontractuel (articles
L.551-1 à L. 551- 12, et R.551-1 à R. 551-6
du code de justice administrative) peut
être introduit jusqu'à la signature du
contrat2) Le référé contractuel (L. 551-13 à
L. 551-23, et R. 551-7 à R.551-10 du code
de justice administrative) introduit après
la signature du contrat dans un délai de
31 jours, à compter de la publication d'un
avis d'attribution du contrat au Journal
officiel de l'union européenne (JOUE)
ou dans un délai de 6 mois, à compter
du lendemain du jour de la conclusion
du contrat, si aucun avis d'attribution n'a
été publié ou si aucune notification de la
conclusion du contrat n'a été effectuée.3) Le recours de pleine juridiction en
contestation de la validité du contrat (CE,
Ass. 4 avril 2014, département de TARN-
ET-GARONNE, req. n°358994) introduit
par tout tiers à un contrat administratif
susceptible d'être lésé dans ses intérêts
de façon suffisamment directe et cer-
taine par sa passation ou ses clauses
dans un délai de deux mois à compter
de l'accomplissement des mesures de
publicité appropriées4) Lorsqu'il est saisi aux fins de préve-
nir une atteinte imminente ou faire ces-
ser une atteinte illicite à un secret des af-
faires, le juge des référés peut prescrire
toute mesure provisoire et conservatoire
proportionnée, y compris sous astreinte.
Il peut notamment ordonner l'ensemble
des mesures mentionnées à l'article R.
152-1 du code de commerce (référé « se-
cret des affaires » article R 557-3 du CJA).La juridiction administrative compétente
peut aussi être saisie par l'application
Télerecours citoyens accessible à partir
du site www.telerecours.frVI.4.4) Service auprès duquel des
renseignements peuvent être obtenus
concernant l'introduction des recoursVI.5) DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS
19 avril 2021PROFORMALITÉS
www.proformalites.comSERVICE EXPRESS D'AIDE
À LA FORMALITÉ D'ENTREPRISE
Sur la France entière et Monaco



200194

MONT-PARNASSE – SOPHIA ANTIPOLIS

Notaires

Société civile professionnelle
titulaire d'offices notariaux37 chemin du Cabanon,
06740 CHATEAUNEUF-DE-GRASSE

DÉCLARATION D'ACCEPTION DE SUCCESSION À CONCURRENCE DE L'ACTIF NET

Par acte reçu par Maître Pénélope DUVERNEUIL, notaire à la résidence de CHATEAUNEUF-GRASSE (Alpes-Maritimes) 37 chemin du Cabanon, associé de la société civile professionnelle «MONT-PARNASSE – SOPHIA ANTIPOLIS NOTAIRES», titulaire d'offices notariaux, le 16 avril 2021, et par déclarations faites auprès du tribunal judiciaire de GRASSE, le 16 avril 2021 et qui feront l'objet d'une publication dans le BODACC,

1^{er} Madame Arlette Lucienne RÉMOND, retraitée, demeurant à GRASSE (06130) La Palmeraie, 28 rue des Palmiers. Née à SAINT-VALLIER-DE-THIÉY, le 19 février 1934, célibataire.

2^{ème} Madame Odette Jeanne RÉMOND, retraitée, épouse de Monsieur Georges Alphonse Auguste Pierre RICORD, demeurant à MARSEILLE, 6^{ème} arrondissement (13006), 19 avenue de Delphes. Née à SAINT-VALLIER-DE-THIÉY, le 31 décembre 1935.

Ont déclaré vouloir accepter à concurrence de l'actif net, conformément aux articles 787 et suivants du code civil, la succession de :

Madame Raymonde Adèle Emilienne RÉMOND, en son vivant retraitée, demeurant à GRASSE section MAGAGNOSC, 106 avenue de Saint-Laurent, résidence Orpea les Mimosas. Née à SAINT-VALLIER-DE-THIÉY le 25 janvier 1928, veuve en uniques noces de Monsieur Honoré Paul Henri CRESPIER et non remariée, décédée à GRASSE, le 16 avril 2020.

Il sera procédé au dépôt de l'acte d'inventaire dans les deux mois de la déclaration au greffe.

Les oppositions des créanciers, s'il y a lieu, seront reçues dans les quinze mois de la date de l'insertion au BODACC, en l'office notarial de CHATEAUNEUF-DE-GRASSE (06740), 37 chemin du Cabanon, quartier Pré du Lac où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion.
Le notaire.

200196

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 19/04/2021, il a été constitué une SCI dénommée : SCI LA SERENA - Capital : 1 000 €. Siège : 157 corniche des Oliviers, 06000 NICE. Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par bail, location ou toute autre forme de tous immeubles et biens immobiliers. Gérant : Madame Laetitia BRANDA demeurant 157 corniche des Oliviers, 06000 NICE. Co-gérant : Monsieur Loïc BRANDA demeurant 157 corniche des Oliviers, 06000 NICE. Cession de parts : Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un associé. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à l'agrément de la collectivité des associés réunis en assemblée générale. Durée : 99 ans. Immatriculation : RCS NICE.



200195

PAUL & ASSOCIÉS NOTAIRES

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Délai d'opposition
Article 1007 du code civil
Article 1378-1 code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016.
Suivant testament olographe en date du 29/06/2018,

Monsieur Jacques Guy HUGUES, en son vivant retraité, demeurant à NICE (06000), 14 rue Maurice Maccario L'Héracée, bloc D.

Né à ALGER (Algérie), le 8 janvier 1938.
Veuf de Madame Marie-Thérèse TALAGAS et non remarié.

Décédé à NICE (06000) (France), le 5 mars 2021.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Elodie DUBOIS, notaire associé de la société civile professionnelle dénommée «François PAUL, François TRUFFIER, Corinne SPUGNINI-NICOLLE, Elodie DUBOIS, Nelly DEUR, Antoine CADU-DAL», notaires associés d'une société civile professionnelle titulaire d'un office notarial à la résidence de NICE (Alpes-Maritimes), 23 boulevard Gambetta et à la résidence de PARIS (11^{ème}) 145 boulevard Voltaire, le 20 avril 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Elodie DUBOIS, notaire à NICE, référence CRPCEN : 06052, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de NICE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

200193

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 01/04/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : BELLET 06

Forme : Société civile immobilière

Objet social : L'acquisition, la gestion, la location et la propriété de tous immeubles ou droits immobiliers. A l'effet énoncé à l'alinéa précédent, l'emprunt, bancaire ou non, et la fourniture de toutes garanties au titre du ou desdits emprunts, en ce compris toutes garanties hypothécaires ou toutes autres sûretés réelles sur les biens sociaux. La prise de participation dans toutes sociétés.

Siège social : 4591 rte de Grasse, 06140 TOURNETTES-SUR-LOUP.

Capital : 1 500 €.

Gérance : RICANDA Alison demeurant 4591 rte de Grasse, 06140 TOURNETTES-SUR-LOUP.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de GRASSE.

200158

RÉSILIATION DE LOCATION-GÉRANCE

La location-gérance du fonds de commerce de salon de thé snack, sis et exploité 31 rue Trachel, 06000 NICE confiée par acte SSP en date du 23 décembre 2017 par M. BEN SLAMA Mohamed demeurant 25 rue de la Buffa 06000 NICE, à la SASU CAFE SALEM RCS 835 114 174 dirigée par son associé unique M. RAOUAFI Cherif demeurant 4 allée Sœur Emmanuelle, a pris fin le 3 janvier 2018 par sa résiliation, suite au refus de signature du bailleur.

200122

NSC TRANSPORTS

SAS au capital de 6 000 €

1555 avenue de la Plaine,

Espace Bel Ombra, 06250 MOUGINS

RCS CANNES n° 890 204 142

AVIS

Par décision de l'AGE du 29/03/2021, les associés ont pris acte de la nomination de Mme SRGHINI Nora, demeurant au 3 rue d'Alger, 06000 NICE, en qualité de nouveau président, à compter du 01/04/2021 pour une durée illimitée, en remplacement de M. CHERIF Sid Ahmed, président démissionnaire.

Les associés ont décidé de transférer à compter du 29/03/2021 le siège social au 1 rue Voltaire, 06000 NICE. La société sera immatriculée au RCS de NICE et sera radiée du RCS de CANNES.

Les associés ont décidé d'augmenter le montant du capital social de 6 000 € à 10 000 € par voie d'augmentation de la valeur nominale des actions.

Les articles 4, 7 et 16 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention au RCS NICE.

200125

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 12 avril 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à responsabilité limitée

Dénomination : ALDO

Siège social : 421 corniche Fahnestock,

06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR.

Capital social : 1 000 €.

Objet : (I) - Toutes activités de conseil ou prestations de consulting de quelque nature que ce soit, aux entrepreneurs, entreprises, organismes, groupements ou organisations privés ou publics.

(II) - Toutes prestations de services de toutes natures ou ventes de marchandises ou de matériels quelconques aux personnes, entités, organismes, groupements ou organisations sus mentionnés.

Durée : 99 années.

Gérants :

- M. Emanuele CERE, demeurant 421 corniche Fahnestock, 06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR.

- M. Alessandro RAMPOLDI, demeurant 3 square de l'Europe, 95110 SANNOS.

La société sera immatriculée au RCS d'ANTIBES.

Le gérant.

200129

CLÔTURE DE LIQUIDATION

LITTORAL PEINTURE NETT, SARL en liquidation au capital de 2 000 €, 33 rue Michel Ange, 06100 NICE, RCS NICE n° 829 917 863 - Aux termes d'une AGE du 15/04/2021, prenant effet ce jour, les associés ont décidé de la clôture de la liquidation de la société. Pris acte de la démission de M. Béchir AJILI de ses fonctions de liquidateur et donné quitus entier et sans réserve de sa gestion. La société sera radiée du RCS de NICE. Dépôt des comptes de liquidation au RCS NICE.

200123

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 20/03/2021, il a été constitué une SCI dénommée : BM 19.

Capital : 1 000 € apportés en numéraire.

Siège : 29 rue Pastorelli, c/o KAMELLEON BP 1742, 06016 NICE CEDEX 1.

Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par bail, location ou toute autre forme de tous immeubles et biens immobiliers.

Gérant : Monsieur Badi BADKOUBE demeurant 75 rue de la Faisanderie, 75116 PARIS.

Cession de parts : Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un associé. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à l'agrément de la collectivité des associés réunis en assemblée générale.

Durée : 99 ans.

Immatriculation : RCS NICE.

200127

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination : LE B24. Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle. Siège social : 16 ch. du Servan, Plascassier, 06130 GRASSE. Objet : Restauration rapide et traditionnelle sur place et à emporter dans un bus ou en food truck, en statique et en ambulatoire; traiteur; événementiel; laboratoire alimentaire à des fins de centrale de distribution; mise en place d'une franchise de food truck; initiation à l'art culinaire pour tout public. Durée de la société : 99 années(s). Capital social fixe : 2 000 € divisé en 2 000 actions de 1 € chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs. Cession d'actions et agrément : Les cessions d'actions par l'associée unique sont libres. En cas de pluralité d'associés, les cessions d'actions, à titre onéreux ou gratuit, sont libres entre associés. Toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés, statuant à la majorité de la moitié des associés disposant du droit de vote. Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. A été nommé : Président : Madame Sandy SAVARY, 16 ch. du Servan, Plascassier, 06130 GRASSE. La société sera immatriculée au RCS GRASSE.

200128

ASKESIS
Société d'avocats - Law Firm

NOMINATION D'ADMINISTRATEUR

Suivant PV d'AGE du 14/01/2009 de la SA «ROBERTET» au capital de 5 557 632,50 €, siège à GRASSE (06130), 37 avenue Sidi Brahim, 415 750 660 RCS GRASSE, il a été décidé à compter de ce jour la nomination en qualité d'administrateur de M. Christophe MAUBERT, demeurant 48 avenue Riou-Blanquet, 06130 GRASSE. RCS de GRASSE.

Juris'Go

Soyez **MAÎTRE** de votre recrutement et **AUTONOME** dans votre recherche d'emploi

Télécharger dans l'App Store

DISPONIBLE SUR Google Play



200136

SCP
J.M. BERNARDEAU
A. BATTAGLIA
F. COQUAUD
J. SINANYAN-DETHEVE

2 rue des Mimosas, 06400 CANNES
 (Alpes-Maritimes)

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Olessia MOULIOUKOVA-VIALATTE, notaire au sein de la société civile professionnelle, 2 rue des Mimosas, CANNES, le 9 avril 2021, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

La dénomination sociale est : LR21.
 Le siège social est fixé à : VALLAURIS (06220), 825 boulevard de l'Aube, Domaine de Super Cannes.

La société est constituée pour une durée de 99 années.

Le capital social est fixé à la somme de : 1 000,00 EUR.

Les apports sont en numéraire.
 Les parts sont librement cessibles au profit d'un ou plusieurs associés, les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le gérant est Monsieur Wojciech JANCZYK, directeur général, demeurant à SW6 2HW LONDON (Royaume-Uni) Flat 10 Monarch Point.

La société sera immatriculée au RCS d'ANTIBES.
Pour avis.
Le notaire.

200137

RIVA YACHTS FRANCE

SARL au capital de 76 224,51 €

Port de plaisance,

06000 BEAULIEU-SUR-MER

RCS NICE n° 342 059 755

NOMINATION DE CO-GÉRANT

Aux termes d'une AGE en date du 08/04/2021, prenant effet ce jour, les associés ont désigné Monsieur Umberto FAGIOLI sis 16 Viale dei Mille, 27029 VI-GEVANO (Italie) en qualité de co-gérant. Validation : RCS de NICE.

200143

R & R

SCI au capital de 3 000 €

24 boulevard du Cap, 06600 ANTIBES

RCS ANTIBES n° 489 017 418

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une AG du 26/03/2021, prenant effet ce jour, il a été décidé de transférer le siège social au 6 avenue Notre Dame, 06600 ANTIBES. Validation : RCS ANTIBES.

200141



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE GRASSE

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE - MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : C.A. PAYS DE GRASSE.

Correspondant : M. le président, 57 avenue Pierre Sémard, B.P. 91015 - 06131 GRASSE cedex,
 Tél. : 04 97 05 22 00
 Télécopieur : 04 92 42 06 35

Courriel : commande@paysdegrasse.fr

Adresse Internet : <http://www.paysdegrasse.fr>.

Adresse internet du profil d'acheteur : <http://www.e-marches06.fr>.

Objet de l'accord-cadre : Fourniture et livraison de vêtements de travail pour la communauté d'agglomération du Pays de GRASSE (3 lots)

Lieu de livraison des fournitures :
 Lieu principal mais pas limitatif : CAPG - 57 avenue Pierre Sémard, 06130 GRASSE

Durée de l'accord-cadre : 12 mois à compter de sa notification.

L'accord-cadre est renouvelable deux (2) fois par reconduction tacite pour une période de 12 mois.

La durée maximale de l'accord-cadre est de 36 mois.

Forme de l'accord-cadre

Accord-cadre à bons de commande mono-attributaire sans minimum mais avec un montant maximum de commandes par période.

Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) :

- **Lot 01 :** Fourniture et livraison de vêtements de travail pour les services de la petite enfance et du maintien à domicile

Pas de montant minimum

Montant maximum par période :
 9 000 € HT

- **Lot 02 :** Fourniture et livraison de vêtements de travail

Pas de montant minimum

Montant maximum par période :

8 000 € HT

- **Lot 03 :** Fourniture et livraison d'équipements de protection individuelle 1^{ère} Période

Pas de montant minimum

Montant maximum par période :

17 500 € HT

2^{ème} période

Pas de montant minimum

Montant maximum : 57 500 € HT

3^{ème} période

Pas de montant minimum

Montant maximum : 57 500 € HT

Une variante autorisée.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : Oui.

Prestations divisées en lots : Oui.

Possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Cf. article 3.2. du règlement de consultation.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire de l'accord-cadre : Groupement conjoint ou solidaire.

Unité monétaire utilisée : L'euro.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Cf. article 4 du règlement de consultation.

200138

MYLOVE

Société à responsabilité limitée
 au capital de 1 000 €

Siège social : 149 boulevard de la Madeleine, bât. B, 06000 NICE

Siret : 854 072 261 00019

RCS NICE 854 072 261

AVIS

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 2 janvier 2021, il résulte que :

Il a été décidé de modifier l'objet social aux activités d'importation, achat et vente d'ouvrages en métaux précieux à compter du 2 janvier 2021.

L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.

Le siège social a été transféré au 606 boulevard du Mercantour à NICE (06200), à compter du 2 janvier 2021.

L'article «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence.
Pour avis.

200145

ADDITIF

À l'annonce 200115 parue dans le présent journal du 15/04/2021 concernant la SCI D&D OUIZEMAN, il convenait également de lire que les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné. Toutefois, seront dispensées d'agrément les cessions consenties à des associés ou au conjoint de l'un d'eux ou à des ascendants ou descendants du cédant.

200140

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 09/04/2021 est constituée la société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : CALORIFUGE ET ISOLATION

Forme : Société par actions simplifiée

Capital : 1 000 €uros.

Siège : 481 chemin des Plateaux

Fleuris, 06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR.

Objet :

Calorifuge et Isolation;
 Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement.

Durée : 99 années.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrement : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article 32 "Règles d'adoption des décisions collectives" des statuts avec prise en compte des voix du cédant.

Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

Président : Aymen SEDIRI demeurant 481 chemin des Plateaux Fleuris, 06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR.

Immatriculation : Au RCS d'ANTIBES.

Pour avis.

200146

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 14/04/2021 à NICE, il a été constitué une SAS présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : QUIETI - Capital :

1 000 €. **Siège social :** 58 avenue Jean

Médecin, 06000 NICE. **Durée :** 99 ans à

compter de son immatriculation au RCS

de NICE. **Objet :** Toutes opérations de

courtage en matière d'assurances de

toute nature, de réassurance, la création,

l'achat, la revente, l'apport, la gestion

de tous portefeuilles d'assurances, de

réassurances, l'exercice des fonctions

d'assureur conseil et la défense des as-

surés, ainsi que le courtage en crédit et

la gestion de patrimoine. **Clauses restrei-**

gnant la transmission des actions. Toutes

cessions sont soumises à la majorité des

voix des associés disposant du droit de

vote. **Conditions d'admission aux déci-**

sions collectives et d'exercice du droit de

vote : Tout associé a le droit de participer

aux décisions collectives et dispose d'un

nombre de voix égal à celui des parts

qu'il possède. **Administration :** Président :

M. Christophe BREMARD demeurant 58

avenue Jean Médecin, 06000 NICE. **Direct-**

eurs généraux : M. Guillaume DION de-

meurant 58 avenue Jean Médecin, 06000

NICE. Mme Claudine CROIZET demeurant

23 boulevard Joseph Garnier, 06000 NICE.

Pour avis.

200139

RECTIFICATIF

À l'annonce 199753 concernant la SARL HOTEL IDEAL parue dans Les Petites Affiches des A-M n°4057 du 18/03/2021, il y a lieu de lire : AG du 30/09/2020 et non 30/09/2021.

200156

LGM

SAS au capital de 10 000 €
Siège social : 2 place des Deux Frères,
Vieux Village,
06190 ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN
RCS NICE 833 639 628

AVIS

Aux termes de l'AGE du 30/03/2021, il a été décidé de : (I) Nommer à compter du même jour, pour une durée illimitée, en qualité de présidente la société LGM HOLDING (RCS NICE n° 878 951 516), SAS au capital de 1 000 €, siège social 2 place des Deux Frères, Vieux Village, 06190 ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN, en remplacement de M. Franck BARTEL, démissionnaire de ses fonctions à compter du même jour. (II) De prendre acte de la démission de M. Stéphane, David ROSSETTO de ses fonctions de directeur général. Dépôt légal au RCS de NICE.

200191

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 22 avril 2021, il a été constituée une société par actions simplifiée ayant pour :

Dénomination : SPADA PROMOTION
Capital social : 200 000 €.
Siège social : 21 avenue Simone Veil, The Crown A, 06200 NICE.

Objet : Promotion immobilière.
Durée : 99 années.
Président : ENTREPRISE JEAN SPADA, société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 4 829 249 €, 21 avenue Simone Veil, The Crown, 06200 NICE, 958 804 551 RCS NICE, représentée par M. NOIRAY Pierre, 183 corniche Fleurie, 06200 NICE.

Directeur général : M. Jonathan TEADI, demeurant 3 avenue Sainte-Thècle, 06300 NICE.

Conditions d'admission aux assemblées générales et d'exercice du droit de vote : Tous les associés participent aux AG. Chaque action vaut une voix.

Transmission des actions : Inaliénabilité des actions pendant sept ans, cession soumise à l'agrément de la collectivité des associés.

La société sera immatriculée au RCS de NICE.

Le président.

200157

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 20/04/2021, il a été constituée une SAS dénommée : SWEET AND NICE - Capital : 10 000 €. Siège : 181 av du 11 Novembre, résidence du Parc Layet, 06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR. Objet : Création et vente de pâtisseries sur place, à emporter, en livraison, click and collect et e-commerce. Président : M. Rhalde BERNACHED demeurant à 14 route des Plans, résidence Village St-Pierre, 06510 CARROS-LES-PLANS. Directeur général : Mme Lara SAIB demeurant à 14 route des Plans, résidence Village St-Pierre, 06510 CARROS-LES-PLANS. Transmission des actions : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du président de la société. Conditions d'admission aux assemblées et droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Durée : 99 ans. Immatriculation : RCS ANTIBES.

200163

NICODEL

Société civile immobilière
au capital de 45 000 €
Siège social : 715 route de la Baronne,
La Tour, 06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR
484 155 361 RCS ANTIBES

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Par décisions extraordinaires de la gérance du 01/03/2021, le siège social et établissement principal a été transféré à : Villa Hadriana, 1 avenue Paul Dufourmantel, (06000) NICE, à effet rétroactif du 01/12/2020. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Gérante : Mme Maria-Hélène DEMULES, épouse GHETTI, demeurant Villa Hadriana, 1 avenue Paul Dufourmantel, (06000) NICE.

Mentions seront portées au RCS de NICE où la société sera immatriculée.

200150

LEADER BEAUMONT

Société par actions simplifiée
au capital de 822 000 €
Siège social : 50-52 rue Beaumont,
06300 NICE
440 592 301 RCS NICE

AVIS

Aux termes de décisions en date du 12 avril 2021, l'associé unique a constaté la cessation des fonctions de directeur général de Monsieur Franck FRAS à cette même date.

200176

SCI DU CHALET SAINT JEROME

Société civile immobilière
au capital de 152 449,02 €
Siège social : 9 avenue du Parc Madrid,
06400 CANNES
418 214 383 RCS CANNES

NOMINATION DE CO-GÉRANT

Aux termes d'une décision unanime des associés en date du 29 mars 2021, les associés ont décidé la nomination, en qualité de co-gérante, à effet immédiat et pour une durée indéterminée, de Madame Mariel VAN DER MEULEN épouse WISNIAK demeurant 40 rue du Mont Valerien à SAINT-CLOUD (92210). Avis de modification sera publié au RCS de CANNES.

200160

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 16 avril 2021, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : AZUR 3000
Forme : Société civile immobilière
Siège social : 17 avenue Renoir, galerie Renoir, 06800 CAGNES-SUR-MER.

Objet : Acquisition, administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet.

Durée : 99 années.
Capital social : 1 000 €.
Gérant : M. Nizar BEN MANAA, demeurant 6 rue Charles Perrault, 06800 CAGNES-SUR-MER.

Transmission des parts : Libres.
La société sera immatriculée au RCS d'ANTIBES.
BEN MANAA Nizar.

200164

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Sophie DELATTE, notaire associé, membre de la société à responsabilité limitée dénommée «NOTAIRES DE LA COUPOLE», titulaire d'un office notarial à GRENOBLE, 6 rue Denfert Rochereau, le 19 avril 2021 a été constituée une société à responsabilité limitée ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : S&C GUERRY
Siège social : CHATEAUNEUF-GRASSE (06740), chemin 278-5 chemin de la Brague.

Objet : L'acquisition de biens immobiliers en vue de leur location meublée professionnelle ou non professionnelle au moyen d'un bail commercial ou autre. Eventuellement toutes prestations se rapportant à la mise en place d'une co-location, telles que l'entretien, la mise à disposition d'un trousseau de linges de maison et/ou de lits.

Capital social : 1 800 euros par apport en numéraire.

Cessions de parts : Agrément dans tous les cas.

Gérance : Sylvain GUERRY, demeurant à CHATEAUNEUF-GRASSE (06740), chemin 278-5 chemin de la Brague.

Durée : 50 années à compter de son immatriculation au RCS de GRASSE.

**Pour avis
Le notaire.**

200180

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 01/05/2021, il a été constituée une SAS dénommée :

LA TABLE GOURMANDE
Capital : 1 000 €
Siège : Marina Baie des Anges, Local LC11 Lot 1511 sis Résidence Commodore, 06270 VILLENEUVE-LOUBET.

Objet : La vente sur place ou à emporter de fromage, de saucisson, de salaison, de charcuterie, de pizza, de quiches, de plats cuisinés, de pâtisseries, la vente sur place ou à emporter de produits d'épicerie fine, de confiture, de miel, de biscuit, vin et crêpes, gaufres, glaces, de granités; la vente sur place ou à emporter de boissons chaudes et froides, thé, café, chocolat, bière, l'activité de traiteur, l'organisation de foires et d'événements gastronomiques, l'animation d'ateliers de dégustation et de cuisine. Et toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou susceptibles d'en favoriser l'extension ou le développement.

Président : Monsieur Denis MAYER demeurant à 40 avenue de Vallauris, 06400 CANNES.

Transmission des actions : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du président de la société.

Conditions d'admission aux assemblées et droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Durée : 99 ans.
Immatriculation : RCS ANTIBES.

200190

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une SCI

Dénommée : CALCIMMO
Capital : 1 100 000 euros

Objet : La détention, la gestion et l'organisation «en bon père de famille» d'un patrimoine familial immobilier et mobilier quel que soit son mode de détention.

Siège social : 26 bd de Cimiez, 06000 NICE.

Durée : 99 ans.
Gérants : Cyril et Pascale LE SOURD demeurant 26 bd de Cimiez, 06000 NICE.

Les cessions de parts sont librement cessibles entre associés et envers les descendants.
Immatriculation au RCS de NICE.

200165

SMART SERVICE CONNECT

Société par actions simplifiée
au capital de 31 002 €
Siège social : CEEI Nice, 61 avenue
Simone Veil, 06200 NICE
821 850 104 RCS NICE

RÉDUCTION DE CAPITAL

Suivant procès-verbal en date du 26 février 2021, les associés ont décidé de réduire le capital de 1 002 € pour le ramener à la somme de 30 000 €, par la réduction de la valeur nominale des 60 000 actions de 0,5167 € à 0,50 €.

En conséquence, l'article 8 des statuts a été modifié.

Mention sera portée au RCS de NICE.
Le président.

200166

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

Par assemblée générale extraordinaire du 18 mars 2021 de la SAS CARNE E VERDURA au capital de 100 €, siège : 62 rue Arson, 06300 NICE - RCS de NICE 894 691 187 - Madame ARACHE Nassira, née le 04/04/1982 à BARBACHA (Algérie), demeurant 35 bd Pasteur, résidence les Cigales, 06000 NICE a été nommée présidente de la société à compter du 18 mars 2021 et ce, pour une durée indéterminée en remplacement de M. Benkadda BEN-SOLTANE, démissionnaire. Mention sera faite au RCS de NICE.

**Pour avis.
Le président.**

200162

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 6 avril 2021, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à responsabilité limitée
Dénomination : DESIGN PARFAIT
Siège social : 44 chemin de la Combe, 06530 SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE
Capital social : 1 000 €.

Objet : Conception de design d'intérieur, réalisation de travaux d'aménagement.
Durée : 99 années.

Gérants :
Mme Cigdem BARKINAY JUNG, demeurant 44 chemin de la Combe, 06530 SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE, (France).

M. François JUNG, demeurant 44 chemin de la Combe, 06530 SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE, (France).

La société sera immatriculée au RCS de GRASSE.
Le gérant.

200186

MA DISTRIBUTION

Société par actions simplifiée
au capital de 3 090 800 €
Siège social : 1 boulevard de la
Madeleine, 06000 NICE
440 771 558 RCS NICE

AVIS

Aux termes de décisions en date du 19 avril 2021, l'associé unique a constaté la cessation des fonctions de directeur général de Monsieur Franck FRAS à cette même date.

200130

AUTO 3

SASU au capital de 5 000 €
33 boulevard Pasteur, 06000 NICE
RCS NICE 812 029 429

AVIS

Par décision de l'associé unique du 01/04/2021, prenant effet ce jour, il a été décidé de transférer le siège social au 23 allée des Métallos, 06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR et de procéder à l'extension de l'objet social en y intégrant les activités de : Dépannage de véhicules automobiles en tout genre, entretien et réparation de véhicule, carrosserie automobile, location de bateau et Jet ski. Président : Monsieur Anis BALGAJI demeurant 28 boulevard de Magnan, 06200 NICE. Validation : RCS ANTIBES.

200131

AVIS

Forme : Société civile immobilière. Dénomination : AMF LUXE PRIVÉE Capital : 1 000 €. Siège social : Le Champfleuri, 44 avenue du Roi Albert, 06400 CANNES - 528 239 551 RCS CANNES - Aux termes d'un acte de notoriété reçu par Me FRECH, notaire à NICE, le 15 avril 2021, il a été constaté que M. Valery AMELCHENKO, demeurant à NIJNII NOVGOROD 603087 (Russie), Aleksandrovskaia sloboda, 147, né à GORKIY (Russie) le 14 novembre 1938, est décédé à ESSEN (Allemagne) le 16 février 2017, pour lui avoir succéder son épouse survivante Madame Elena AMELCHENKO, née DOBROVOLSKAIA, demeurant à NIJNII NOVGOROD 603087 (Russie), Aleksandrovskaia sloboda, 147, née à GORKIY (Russie) le 9 juillet 1949, associée de la société. Formalités au RCS de CANNES.

200132

BATI FRANCE 06

SASU au capital de 2 000 €
19 av Docteur Maurice Donat, bâtiment
La Yasmina, 06800 CAGNES-SUR-MER
RCS ANTIBES n° 800 762 320

**TRANSFERT
DE SIÈGE SOCIAL**

Aux termes d'une AGE du 01/04/2021, prenant effet ce jour, il a été décidé de transférer le siège social au 2732 Route Nationale 7, c/o H&C CONSEILS, 06270 VILLENEUVE-LOUBET. Validation : RCS ANTIBES.

200134

**TRANSFERT
DE SIÈGE SOCIAL**

Dénomination : Aide A La Personne 06.
Sigle : AALP06.
Forme : SARL.
Capital social : 1 000 €uros.
Siège social : 9 rue Blacas, Palais Clerissy, 06000 NICE.
850 854 282 RCS NICE.
Aux termes d'une décision en date du 1^{er} avril 2021, l'associé unique a décidé, à compter du 1^{er} avril 2021, de transférer le siège social à 11 rue du Docteur Victor Robini, Espace Nikaia, 06200 NICE.
Mention sera portée au RCS NICE.

200133


PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER
1^{ER} AVIS - ATTRIBUTION DE LA CONCESSION D'UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC MARITIME EN DEHORS DES PORTS DESTINÉE À L'AMÉNAGEMENT, L'UTILISATION ET À L'ENTRETIEN D'UNE CANALISATION SOUS-MARINE DE POMPAGE SUR LA COMMUNE DE VILLEFRANCHE-SUR-MER AU PROFIT DE SORBONNE UNIVERSITÉ

En exécution de l'arrêté préfectoral 2021-431 du 15 avril 2021, une enquête publique, relative à l'attribution de la concession d'utilisation du domaine public maritime au profit de la commune de SORBONNE UNIVERSITÉ aura lieu :
Du lundi 17 mai 2021 au vendredi 18 juin 2021 inclus

à l'adresse suivante :
Mairie de VILLEFRANCHE-SUR-MER, la citadelle, 06230 VILLEFRANCHE-SUR-MER

En conséquence, pendant le délai ci-dessus, les pièces du dossier ainsi que le registre à feuillets non-mobles, côtés et paraphés par Monsieur le commissaire-enquêteur, seront déposés à l'adresse sus-citée où les intéressés pourront les consulter du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.

Les observations, propositions, et toute correspondance relative à l'enquête pourront être adressées par courrier au commissaire-enquêteur, mairie de VILLEFRANCHE-SUR-MER, la citadelle, 06230 VILLEFRANCHE-SUR-MER, mais également envoyées par messagerie à l'adresse suivante : ddtm-sm@alpes-maritimes.gouv.fr, et devront être reçues **au plus tard le vendredi 18 juin 2021 à 16h30**. Elles seront tenues à la disposition du public aux sièges de l'enquête susvisé, et seront accessibles sur le site internet de la préfecture des Alpes-Maritimes <http://www.alpes-maritimes.gouv.fr> dans les meilleurs délais.

Le dossier d'enquête ainsi que les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant

toute la durée de l'enquête, auprès de la commune de VILLEFRANCHE-SUR-MER.

Pendant la durée de l'enquête une version numérique du dossier d'enquête sera consultable en permanence sur le site internet de la préfecture <http://www.alpes-maritimes.gouv.fr> (Services de l'Etat dans les Alpes-Maritimes - Publications - Enquête publique) et sur celui de la commune <https://villefranche-sur-mer.fr/enquetes-publiques/>.

Par décision N° E2100004/06, en date du 1^{er} mars 2021, la présidente du tribunal administratif de NICE a désigné en qualité de commissaire-enquêteur : Monsieur Raoul DUFFAUD.

Monsieur le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public aux lieux, jours et heures suivants :

Le lundi 17 mai 2021 de 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30

Le mercredi 6 juin 2021 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30

Le vendredi 18 juin 2021 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30

Des renseignements complémentaires peuvent être sollicités auprès du responsable du projet : Sorbonne Université, service maîtrise d'ouvrage, direction logistique et patrimoine, flôt Champollion bureau 207, 18 rue de la Sorbonne, 75005 PARIS. Qui publiera l'avis d'enquête sur le site internet de la commune <https://villefranche-sur-mer.fr/enquetes-publiques/>.

À l'expiration du délai d'enquête, le registre sera mis à la disposition de Monsieur le commissaire-enquêteur et clos par lui. Dès réception du registre et des documents annexés, Monsieur

le commissaire-enquêteur rencontrera, dans la huitaine, le service instructeur du projet (direction départementale des territoires et de la mer, service maritime) et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Monsieur le commissaire-enquêteur adressera l'ensemble des pièces, accompagné de ses conclusions motivées dans un délai de trente jours, à compter de la date de la clôture de l'enquête, au préfet des Alpes-Maritimes - direction départementale des territoires et de la mer - service maritime. La copie du rapport et des conclusions sera tenue à la disposition du public pendant un an sur le site internet de la préfecture : <http://www.alpes-maritimes.gouv.fr> (Services de l'Etat dans les Alpes-Maritimes - Publications - Enquête publique).

Une copie du rapport d'enquête et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur sera transmise à la commune, maire de VILLEFRANCHE-SUR-MER, la citadelle, 06230 VILLEFRANCHE-SUR-MER, où toute personne physique ou morale, concernée, pourra en prendre connaissance et demander communication, à ses frais, pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture. Elle sera également publiée sur le site internet de la commune <https://villefranche-sur-mer.fr/enquetes-publiques/>.

Monsieur le commissaire-enquêteur fera parvenir une copie de ces mêmes documents à Madame la présidente du tribunal administratif de NICE.

200189

**AVIS DE
CONSTITUTION**

Avis est donné de la constitution d'une EURL

Dénommée SMART A.I.M.
Capital de 1 000 €uros.
Objet : Prestations de conseil et accompagnement auprès des particuliers, des entreprises, des collectivités et autres organismes publics ou privés. Conseil en stratégie, fusions et acquisitions de société, restructuration d'entreprise ou de départements d'entreprise, gestion de projets et programmes, organisation, management, gestion, systèmes d'information, ressources humaines, marketing et communication, de la conception à la mise en œuvre. Le conseil en conduite du changement, la négociation. Le coaching individuel ou collectif en vue de construire la vision stratégique de l'entreprise et d'aider à la prise de décision; le conseil en stratégie et développement des organisations publiques ou privées. Gestion de projets ou de programmes se rattachant directement ou indirectement à l'objet social.

Siège social : 19 chemin des Colles, 06800 CAGNES-SUR-MER.

Durée : 99 ans.
Gérant : M. Franck D'ALOIA, 19 chemin des Colles, 06800 CAGNES-SUR-MER.
Immatriculation au RCS d'ANTIBES.

200177


AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

M. Laurent GELLE LACROIX - Directeur général pour Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

29 bd Charles Nedelec
13331 MARSEILLE - Cedex 03
Référence acheteur : 91YATA21040

L'avis implique un marché public
Objet : Rénovation complète de la demi-pension (bâtiment E, Epicure) du lycée Les EUCALYPTUS à NICE (06)

Procédure : Procédure adaptée
Forme du marché : Prestation divisée en lots : Oui

Lot N° 1 - Désamiantage
Lot N° 2 - Démolitions, GO, maçonnerie, VRD, installations de chantier, façade
Lot N° 3 - Etanchéité
Lot N° 4 - Menuiseries extérieures, serrurerie

Lot N° 5 - Menuiseries intérieures, cloisons, faux-plafonds, doublage, peinture, nettoyage

Lot N° 6 - Revêtements de sol, résine, faïence

Lot N° 7 - Electricité, CFC, CFA, SSI

Lot N° 8 - CVC, plomberie, sanitaires

Lot N° 9 - Équipement de restauration et cloisonnement isotherme

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

40% Valeur technique de l'offre

60% Prix des prestations

Remise des offres : 20/05/2021 à 17h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 19/04/2021
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur : <http://achat.maregionsud.fr>

**PRO
ANNUAIRE**

<https://annuaire.petitesaffiches.fr>



200181

SAS LEXEL NOTAIRES ASSOCIÉS

Me VASTINE-DECLEF & Me PETRON

Route de Digne,
04170 SAINT-ANDRÉ-LES-ALPES

CHANGEMENT DE GÉRANT

Société : SCI MARCANNE. Forme : Société civile. Capital : 428 000 €uros. Siège : 25 rue Rossini, 06000 NICE. Identifiée au SIREN sous le numéro 529 570 202 et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NICE. Décès d'un gérant : Suite au décès de Madame Anna IATTONI survenu à DIGNE-LES-BAINS (04000) (France) le 12 juillet 2020, gérante, le nouveau gérant à compter de ce décès est Monsieur Marc LOZATO demeurant à BARREME (04330), Maison Chéron, Le Village déjà associé et seul associé de cette SCI pour une durée illimitée.

Pour insertion.
Le notaire.

200182



ComptaFrance
1 impasse de la Gaucherie,
18100 VIERZON

CLÔTURE DE LIQUIDATION

FR-AM Société à responsabilité limitée en liquidation au capital de 4 000,00 €. Siège social : 55 boulevard du Mont-Boron, 06300 NICE - 533 334 025 RCS NICE. L'assemblée générale des associés du 01 mars 2021 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat, prononcé la clôture de la liquidation de la société avec un effet rétroactif au 30 septembre 2020. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de NICE.

200184

HOME TRADING

Société par actions simplifiée
au capital de 30 000 €

Siège social : 69 promenade des Anglais,
06000 NICE
799 790 985 RCS NICE

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une délibération en date du 29 décembre 2020 :

Transfert du siège social à compter du 29 décembre 2020 au 272 avenue de Fabron, résidence Azura Park, 06200 NICE.

Mention sera portée au registre du commerce et des sociétés de NICE.

Le président.

Ventes aux
ENCHÈRES
immobilières
enchères.petitesaffiches.fr

200185

AVIS DE LOCATION-GÉRANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 19 avril 2021 à NICE, la société MA DISTRIBUTION, société par actions simplifiée au capital de 3 090 800 €uros, dont le siège social est situé 1 boulevard de la Madeleine, 06000 NICE, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NICE sous le numéro 440 771 558,

A donné en location-gérance à la société ALDI MARCHÉ CAVAILLON, société à responsabilité limitée au capital de 14 000 000 d'€uros, dont le siège social est situé allée des Cabedans, 84300 CAVAILLON, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AVIGNON sous le numéro 493 318 380,

L'exploitation d'un fonds de commerce de supermarché exploité à NICE (06000), 1 boulevard de la Madeleine, pour lequel la société MA DISTRIBUTION est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NICE sous le numéro 440 771 558 00010.

La présente location-gérance est consentie pour une durée d'une année, à compter du 19 avril 2021, renouvelable ensuite d'année en année par tacite reconduction, sauf dénonciation.

Pour avis.

200183

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : HANNA LOGIS HOLIDAYS RENTALS - Forme : SARL, société en liquidation. Capital social : 2 000 €uros. Siège social : 68 route de la Badine, 06600 ANTIBES. 843 727 850 RCS d'ANTIBES. Aux termes de l'AGO en date du 28 février 2021, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Madame Hanna GENTHON demeurant 68 route de la Badine, 06600 ANTIBES et prononcé la clôture de liquidation de la société. La société sera radiée du RCS d'ANTIBES.

Le liquidateur.

200197

KBA PARFUMS

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 €

Siège social : 7 avenue Sidi Brahim,
c/o Option Bureau, 06130 GRASSE
829 637 388 RCS GRASSE

CHANGEMENT DE GÉRANT

Suite acte SSP du 4/3/21 M. Selim ZAAZAA, demeurant 59 avenue Aristide Briand, 92120 MONTRouGE a été nommé en qualité de président en remplacement de Mme BENAYED Khadija, Zina, démissionnaire. L'article 33 des statuts a été modifié en conséquence et le nom de Mme BENAYED Khadija, Zina a été retiré des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de M. Selim ZAAZAA.

Pour avis, le président.

200187

NCB

SASU au capital de 1 000 €
C/o c6 services, 80 boulevard
de la Madeleine, 06000 NICE
RCS NICE n° 829 477 710

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Par décision de l'associé unique du 19/04/2021, prenant effet le 19/04/2021, il a été décidé de transférer le siège social au 10 avenue Joseph Giordan, 06200 NICE.

Validation : RCS NICE.

200167

LES ALOUETTES

Société civile immobilière
au capital de 1 000 €

Dont le siège social est à

60 rue de l'Alouette,

SAINT-MANDE (94160)

RCS CRÉTEIL n° 502 963 770

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Par assemblée générale extraordinaire du 01/04/2021 de la SCI LES ALOUETTES, la gérante Madame Aicha BOURIMECH née le 29 décembre 1979 à MEKNES (Maroc) de nationalité Marocaine, demeurant 7 rue Balzac à 93120 LA COURNEUVE a décidé de transférer le siège social à : C/o HERMETYS, RCS NICE n° 518 560 552 - 34 rue Gioffredo, 06000 NICE, à compter du 01/04/2021 et ce, pour une durée indéterminée. Objet social : Acquisition, l'administration, et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers en France et à l'étranger; éventuellement la revente; obtention de toutes ouvertures de crédits et facilités de caisse avec ou sans garantie d'hypothèques; toutes opérations destinées à la réalisation de l'objet social, notamment en facilitant le recours au crédit dont certains associés pourraient avoir besoin pour se libérer envers la société des sommes dont ils seraient débiteurs, à raison de l'exécution des travaux de construction respectivement de la réalisation de l'objet social et ce, par voie de caution hypothécaire; toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil. La durée de la société est fixée à 99 ans à compter de sa immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Formalité sera faite au RCS de NICE.

Pour avis. Le gérant.

200169

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 19 avril 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : NEPOMUCENE 1999

Forme : Société civile

Siège social : 22 parc Lubonis, 06000 NICE.

Objet : Acquisition de biens et droits immobiliers destinés à être loués, acquisition et la gestion de valeurs mobilières, actions, parts sociales, parts d'intérêts et généralement toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à cet objet à la condition expresse que le caractère civil de la société ne soit pas modifié.

Durée : 99 années.

Capital social : 1 000 €.

Gérant : Mme Béatrice DARDY, demeurant villa les Pins, 8 rue Honoré Labande, 98000 MONACO.

Transmission des parts : La cession, à titre onéreux, gratuit ou forcé, par suite de décès ou de décision de justice à un ou plusieurs nouveaux associés ne sera possible qu'avec l'accord d'un ou des associés représentant plus des deux tiers du capital social.

La société sera immatriculée au RCS de NICE.

La gérance.

200168

RECTIFICATIF

À l'annonce n° 199912 parue le 1^{er} avril 2021 dans Les Petites Affiches des Alpes-Maritimes relatif à la société SMART BURO NICE. Mention rectificative : Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 avril 2021.

200170

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 20 avril 2021, à MENTON. Dénomination : YMMOTORS - Forme : EURL. Siège social : 13 bis route de Sospel, 06500 MENTON. Objet : Location de véhicules avec ou sans chauffeur. Achat, revente de véhicules neufs et d'occasions. Nettoyage de véhicule de particulier. Durée de la société : 99 années(s). Capital social fixe : 1 000 €uros. Gérant : Monsieur Yoan AMADOS, demeurant 13 bis route de Sospel, 06500 MENTON. La société sera immatriculée au RCS de NICE.

200171

SCI SILK

Société civile

au capital de 1 524,49 €

Siège : 54 boulevard Leader,

06150 CANNES-LA-BOCCA

RCS CANNES B 390 689 297

SIRET 390 689 297 00021

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 16 avril 2021, il résulte que :

Les associés ont décidé de la dissolution anticipée de la société à compter du 16 avril 2021 et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme liquidateur, Monsieur Erik FALK demeurant 54 boulevard Leader, 06150 CANNES-LA-BOCCA lequel a déclaré accepter ces fonctions, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 54 boulevard Leader, 06150 CANNES-LA-BOCCA, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et actes et document relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de CANNES.

Mention sera faite au RCS de CANNES.

Pour avis.

200173

VERY PARIS

Société à responsabilité limitée

au capital de 7 622,45 €

Siège social : 54 boulevard Leader,

CANNES-LA-BOCCA,

06150 CANNES

RCS CANNES B 352 080 535

SIRET 352 080 535 00029

AVIS DE DISSOLUTION

Par décision du 16 avril 2021, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 16 avril 2021, et sa mise en liquidation.

A été nommé liquidateur, Monsieur Erik FALK, gérant de la société, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 54 boulevard Leader, 06150 CANNES-LA-BOCCA adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et actes et document relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de CANNES.

Mention sera faite au RCS de CANNES.

Pour avis.

200151

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date à CAGNES-SUR-MER du 1^{er} avril 2021, enregistré au service départemental de l'enregistrement de NICE, le 9 avril 2021, dossier 2021 00006754, référence 0504P61 2021 A 01188, la société COMPAGNIE GENERALE CAGNOISE AUTOMOBILE, SAS au capital de € 4 600 000, dont le siège social est à 06800 CAGNES-SUR-MER, 55 chemin de la Campanette, Les Bernardines, 037 020 633 RCS ANTIBES, a vendu à la société TEA MARSEILLE, SAS au capital de € 330 000, dont le siège social est à 13127 VITROLLES, Lieudit Le Cades-teau, 488 119 058 RCS SALON-DE-PROVENCE, moyennant le prix de € 1 400 000, la branche complète et autonome d'activité de «PRÉPARATION DE VEHICULES AUTOMOBILES LEGRS, NEUFS; ET D'OCCASION, DE CLIENTS PROFESSIONNELS, STOCKAGE ET TRANSPORT ROUTIER DESDITS VEHICULES», exploitée sur les sites ci-après :

- 06800 CAGNES-SUR-MER, 142 B chemin du Val de Cagnes,
- 06800 CAGNES-SUR-MER, 183 chemin du Val de Cagnes,
- 06800 CAGNES-SUR-MER, 195 chemin du Val de Cagnes,
- 06510 GATTIÈRES, Lieudit Font Caillou, route de la Baronne.

La prise de jouissance a été fixée au 1^{er} avril 2021.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales :

- Pour la validité :
- En ce qui concerne les oppositions relatives aux établissements sis à 06800 CAGNES-SUR-MER : Chez Maître Alicia ENRICI, huissier de justice à 06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR, 180 avenue Eugène Donadei, bureau 3000.

En ce qui concerne les oppositions relatives à l'établissement sis à 06510 GATTIÈRES : Chez Maître Lucette NICOLAI, huissier de justice à 06140 VENCE, 2 rue Louis Funel, place du Grand Jardin.

Pour la correspondance : Chez Maître Michel CRETY, avocat, société JURISTES ASSOCIES, à 06000 NICE, 16 avenue Mirabeau.

200159



VILLE DE ROQUEFORT-LES-PINS

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE ARTICLE R 2123-1-1^o DU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE

POUVOIR ADJUDICATEUR

Statut de l'organisme :

Commune >= 3500 h

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Ville de ROQUEFORT-LES-PINS

Adresse : Mairie, 1 place Merle, 06330 ROQUEFORT-LES-PINS

Personne représentant le pouvoir adjudicateur :

Monsieur M. le Maire, Michel ROSSI

Adresses du profil acheteur :

www.marches-securises.fr

DESCRIPTION DU MARCHÉ

INSTALLATION ET LOCATION DE BÂTIMENTS MODULAIRES

Caractéristiques principales

Procédures

Marché à procédure adaptée à prix global et forfaitaire

Forme du marché :

Les groupements sont autorisés (solidaires)

Variantes :

Les variantes ne sont pas autorisées en sus de l'offre de base.

Type de marché : Fournitures courantes et services

Durée du marché : 12 mois renouvelable 2 fois pour la même période.

Objet : 2 bâtiments modulaires

Option pour un bâtiment supplémentaire si besoin.

Installation : Juillet/août 2021 pour un début d'utilisation le 1^{er} septembre 2021 pour les 2 bâtiments. L'option sera envisagée en cours de marché

Nomenclature – Classification CPV :

44211100

Visite obligatoire : Cf RC

Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères ci-dessous avec leur pondération :

Critère(s) noté(s) sur 100 points.

- Prix des prestations : 40 %

- Valeur technique : 30 %

- SAV : 30%

Visite obligatoire : Voir RC

Renseignements complémentaires :

www.marches-securises.fr

Conditions de délai

Date limite de réception des offres :

17 mai 2021 à 12H00

Délai de validité des offres : 90 jours

Conditions de participation

Justifications à produire en phase

candidatures :

- DC1, DC2 ou DUME

- Attestations d'assurances

- Attestation de vigilance URSSAF

- Bilan ou extrait de bilan concernant les 3 dernières années ou prévisionnel

- Copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire.

- Justificatifs des capacités économiques et financières

- Justification des capacités techniques (Références similaires)

Justifications à produire en phase

offres :

- Acte d'engagement (ATTRI)

- Cahier des clauses techniques particulières

- Proposition financière du candidat

(DPGF)

- Mémoire justificatif

- Annexe délais

- Attestation de visite

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services

Après attribution aucune forme de groupement ne sera exigée.

Négociation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier avec les candidats sur l'ensemble des critères d'attribution.

Conditions particulières de retrait des dossiers et de remise des candidatures ou des offres :

www.marches-securises.fr

Informations complémentaires

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir

Adjudicateur : MAPA 2021-10-bat_mod

Date d'envoi du présent avis : 19 avril 2021

Renseignements complémentaires :

www.marches-securises.fr

Voies et délais de recours

Référé précontractuel : Peut être introduit jusqu'à la signature du contrat, devant le tribunal administratif de NICE, sis 18 avenue des Fleurs, 06000 NICE.

Recours en contestation de la validité (CE, ass., 4 avril 2014, département de TARN-ET-GARONNE, n°358994 : Il peut être introduit pendant une durée de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution qui sera effectué, près le tribunal administratif de NICE sis 18 avenue des Fleurs, 06000 NICE.

200209



AVIS D'APPEL À CONCURRENCE

1. Identification de l'organisme demandeur

Société MARIBAY

Bureaux du Port

Port Marina Baie des Anges - Rue de la Jetée, 06270 VILLENEUVE-LOUBET

Tél : 04 65 00 00 40

E-mail : port@marinabaiedesanges.com

2. Objet de la consultation

Par convention de concession conclue le 18 septembre 2020, la commune de VILLENEUVE-LOUBET a confié, pour une durée de 30 ans à compter du 1^{er} janvier 2021, à la société MARIBAY SAS l'exploitation et l'aménagement du port de plaisance de Marina Baie des Anges.

Au titre de cette exploitation, le délégataire est autorisé à accorder des autorisations d'occupation temporaire privative. Ces autorisations constituent des sous-concessions d'occupation du Domaine public portuaire.

Dans ce cadre, la société MARIBAY SAS lance le présent appel à concurrence en vue d'attribuer une autorisation d'occupation temporaire (AOT) du

domaine public pour l'exploitation d'un emplacement dans le cadre d'une activité de parachute ascensionnel.

A compter de sa notification, l'autorisation fera l'objet d'une convention.

Dans ce cadre, la convention entrera en vigueur à compter de la date de sa signature et prendra fin le 30 novembre 2021 et sera éventuellement reconductible un an après autorisation expresse de MARIBAY SAS.

3. Conditions de consultation

Le cahier des charges de la présente consultation pourra être retiré gratuitement par les candidats, après que ceux-ci aient passé commande par écrit ou par mail aux coordonnées mentionnées au 1^{er} point du présent avis.

Date limite d'obtention du dossier de

Consultation : Le jeudi 29 avril 2021.

4. Date limite de remise des offres

Le vendredi 30 avril 2021 à 11 heures 00.

5. Date d'envoi de l'avis à la publication

Le mercredi 21 avril 2021.

200179



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER SERVICE MARITIME COMMUNE DE CAGNES-SUR-MER

AVIS

Conformément au code général de la propriété des personnes publiques (articles R.2124-1 à R.2124-12) relatif aux concessions d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports, le préfet des Alpes-Maritimes a été sollicité par le conseil départemental des Alpes-Maritimes en vue de l'octroi d'une concession d'utilisation du Domaine Public Maritime en dehors des ports concernant la zone marine protégée de CAGNES-SUR-MER, pour une durée de 15 ans. Cette dépendance d'une superficie de 9 hectares est située à proximité de l'embouchure du Loup.

La dépendance, objet de la concession est aménagée en récifs artificiels destinés à la conservation du milieu marin en favorisant la préservation et la reconstitution de la biodiversité marine.

Préalablement à l'ouverture de l'instruction administrative, le préfet des Alpes-Maritimes, conformément à l'article R.2124-5 du C.G.P.P.P, procède à une publicité préalable consistant en un avis publié dans deux journaux à diffusion locale ou régionale, habilités à recevoir des annonces légales diffusées dans le département.



NICE Place du Palais, 17 rue Alexandre Mari - 06300 NICE
CANNES 816 avenue du Campon - 06110 LE CANNET
VAR 174 rue Eugène Baboulène - 83250 LA LONDE LES MAURES

200200

SUD GESTION

Société à responsabilité limitée

au capital de 7 622,45 €

Siège social : 1187 route de Grasse,

06580 PÉGOMAS

403 854 144 RCS GRASSE

AVIS DE TRANSFORMATION

Le 27/03/2021, l'associée unique a décidé à compter de ce jour de :

Transformer la société en SAS.
Nommer en qualité de Président Mme Anne Sonia BLOND JUST, dt à NEOULES (83), 201 chemin de la Verrerie.

Le 01/04/21, l'associée unique a décidé à compter de ce jour de :

Nommer en qualité de président Mme Nathalie ALBERTINI, dt à CANNES (06) – 11 boulevard Ferrage, en remplacement de Mme Anne Sonia BLOND JUST démissionnaire à compter du 31/03/2021.

Transférer le siège social à CANNES (06) – 11 boulevard Ferrage, et de modifier corrélativement l'article 4 des statuts.

200206

AVIS

ALIMED, SASU au capital de 5 000 €, 51 rue Anatole de Monzie, 06300 NICE, 822 985 107 RCS NICE.

L'associé unique a décidé, en date du 12/04/2021, de changer la dénomination sociale, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Dénomination sociale : Ancienne mention : Alimed / Nouvelle mention : NutriZoé
Pour avis et mention au RCS NICE.

200208

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé à SAINT-LAURENT-DU-VAR le 09/04/2021, il a été constitué la société à responsabilité limitée (SARL) suivante : Dénomination : GAMES COLLECTOR - Objet social : Vente aux détails de tous objets relatifs aux jeux vidéo des années 2000 à ce jour. Vente de vêtements hiver, été, tous âges développement et vente informatique et internet. Siège social : SAINT-LAURENT-DU-VAR (06700), 957 avenue du Général de Gaulle. Durée : 99 ans. Capital : 3 000 €. Gérant : M. FERRIE Franck Vincent Louis, né le 24 août 1997 à NICE (France) demeurant à CAGNES-SUR-MER (06800), 3 bis rue Ferdinand Deconchy. Cession de parts : Libre par l'associé unique. En cas de pluralité des associés, les cessions entre associés et leurs descendants ou ascendants, ainsi qu'au bénéfice du conjoint d'un associé, sont libres. Formalités : RCS ANTIBES.

200207

DISTRICT CLEAN

SARL au capital de 1 000 €

15 rue François Blanc, 06220 VALLAURIS

RCS ANTIBES n° 848 646 360

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une AGE du 01/04/2021, prenant effet le 01/04/2021, il a été décidé de transférer le siège social au 67 avenue Georges Clemenceau, 06220 VALLAURIS. Validation : RCS ANTIBES.

200201

ARISTOTE ATLANTIQUE SUD AVOCATS

Droit fiscal et droit des sociétés

8 avenue du 8 mai 1945,

64116 BAYONNE cedex

«L'ESSENTIEL»

Société civile de construction vente

au capital social de 1 000 €

Siège social : « Le Louvre », 13 rue

Alphonse Karr, 06000 NICE

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date à NICE le 21 avril 2021,

il a été constituée une société civile présentant les caractéristiques principales suivantes :

Dénomination : «L'ESSENTIEL»

Forme : Société civile de construction vente

Capital social : 1 000 € formé par des apports en numéraire et représenté par 100 parts sociales de 10 € chacune, numérotées de 1 à 100.

Siège social : «Le Louvre», 13 rue Alphonse Karr, 06000 NICE.

Objet social : L'acquisition d'une ou plusieurs parcelles de terrain; la construction sur ce terrain d'un ou plusieurs ensembles immobiliers destinés à usage principal d'habitation ou professionnel; la vente, en totalité ou par fractions, des immeubles construits, avant ou après leur achèvement, accessoirement la location desdits immeubles.

Durée de la société : 10 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés de NICE

Gérance : SAGEC MEDITERRANEE, SAS au capital social de 100 000 €, dont le siège social est à NICE (06000), «Le Louvre» 13 rue Alphonse Karr, immatriculée au RCS NICE sous le numéro 340 747 146 et dont le président est M. Jean Christophe PARPAITE, domicilié à cette même adresse.

Exercice social correspondant à l'année civile.

Cession de parts sociales : Pour toutes transmissions à titre onéreux ou gratuit, - Libre entre associés.

- Dans les autres cas agréés préalablement de la collectivité des associés donné par décision extraordinaire.

Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de NICE

Pour avis, la gérance.

200210

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 15/04/2021, il a été constitué une SAS dénommée :

M&M. GREEN

Enseigne commerciale : DR SMOKE

Capital : 1 000 €.

Siège : 32 avenue Colonel Meyere,

06140 VENCE.

Objet : L'achat-vente de produits spécialisés dans le bien-être, divers hors produits réglementés,

Président : Madame Martine HUBLET demeurant à 15 rue Ricord Laty, 06400 CANNES.

Directeur général : Monsieur Manuel VETTESSE demeurant à 310 chemin des Pins, 06210 MANDELIEU-LA-NAPOULE.

Transmission des actions : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du président de la société.

Conditions d'admission aux assemblées et droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Durée : 99 ans.

Immatriculation : RCS GRASSE.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

LIQUIDATION JUDICIAIRE PRONONCÉE AU COURS DE LA PROCÉDURE (REQ, DEB), MAINTIEN DE L'ADMINISTRATEUR

Jugement du 08 avril 2021

200203 - SOCIÉTÉ ANONYME (Société à associé unique) ARTES - 1^{er} étage - 2 rue de Sèze, 75009 PARIS 9^{ème} arrondissement. - RCS PARIS 410 268 437 - Ets secondaire : 116 - 117 Centre commercial Cap 3000, quartier du Lac, 06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR. Liquidateurs : Me Valérie LÉLOUP-THOMAS, 102 rue du Faubourg Saint-Denis, 75479 PARIS cedex 10 et Me Jean-Charles DEMORTIER, 62 boulevard de Sébastopol, 75003 PARIS. Administrateurs judiciaires : Me Frédéric ABITBOL, 38 avenue Hoche, 75008 PARIS et Me Hélène CHARPENTIER, 18 rue du Château, 92200 NEUILLY-SUR-SEINE.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

ARRÊTE LE PLAN DE CESSIION TOTALE DANS LE CADRE DU REDRESSEMENT JUDICIAIRE

Jugement du 08 avril 2021

200204 - SOCIÉTÉ ANONYME (Société à associé unique) ARTES - 1^{er} étage - 2 rue de Sèze, 75009 PARIS 9^{ème} arrondissement. RCS PARIS 410 268 437 - Ets secondaire : 116 - 117 centre commercial Cap 3000, quartier du Lac, 06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR. Administrateurs judiciaires : Me Frédéric ABITBOL, 38 avenue Hoche, 75008 PARIS et Me Hélène CHARPENTIER, 18 rue du Château, 92200 NEUILLY-SUR-SEINE. Mandataires judiciaires : Me Valérie LÉLOUP-THOMAS, 102 rue du Faubourg Saint-Denis, 75479 PARIS cedex 10 et Me Jean-Charles DEMORTIER, 62 boulevard de Sébastopol, 75003 PARIS.

200154

BAGATHEL

SARL au capital de 10 000 €

Centre commercial Géant Casino,

route de Fréjus,

06210 MANDELIEU-LA-NAPOULE

RCS CANNES n° 814 274 247

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes d'une AGE du 12/04/2021, prenant effet ce jour, les associés ont décidé de la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation. Monsieur Eric BINARD sis 40 chemin de la Source, Le Mas de la Chêne, 06130 GRASSE a été nommé liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation a été fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance doit être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés. Dépôt légal au RCS CANNES.



DÉPOSEZ
vos annonces à :
annonces@petitesaffiches.fr
Tél. +33 (0)4 93 80 72 72

200202

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 20 avril 2021, il a été constitué une SCI dénommée : SCI LA BOUSSOLE 06

Capital : 1 000 €, apporté en numéraire. Siège : La Vigie - 220 chemin des Cistes, 06230 VILLEFRANCHE-SUR-MER.

Objet : Acquisition et gestion de biens immobiliers.

Gérant : Mme Marie Paule MALLIGAND demeurant La Vigie, 220 chemin des Cistes à 06230 VILLEFRANCHE-SUR-MER.

Les cessions de parts sociales sont libres entre associés, ascendants et descendants et entre conjoints. Toute autre cession est soumise à l'agrément préalable et unanime des associés.

Durée : 99 ans

Immatriculation : RCS NICE.

200205

SYNEO COTE D'AZUR

SARL au capital de 10 000 €

Siège social : Le Fra Luca,

14 rue Marius Aune, 06400 CANNES

849 731 740 RCS CANNES

AVIS

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 07/04/2021 :

Mme Nathalie ALBERTINI demeurant 11 boulevard Ferrage, 06400 CANNES a été nommée en qualité de gérant en remplacement de M. Laurent PONSOT et de M. Pascal MAUBE.

Le siège social a été transféré au 11 boulevard Ferrage, 06400 CANNES.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de CANNES.

200155

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un ASSP en date du 31 mars 2021, enregistré au SIE de NICE, dossier 2021 00006432, référence 0604P61 2021 A 01141, le 6 avril 2021

La société BATTISTONI PALETTES, SAS, au capital de 200 000 euros, siège social 2774 Moyenne Corniche des Pugets, SAINT-LAURENT-DU-VAR (06700), RCS ANTIBES N°823 112 453, représentée par Madame Marie-Louise BATTISTONI, présidente,

a cédé à la société BATTISTONI PALETTES SASU, au capital de 5 000 euros, ayant son siège social 18 rue Léon Bailly, 65380 OSSUN, RCS TARBES N°893 659 136, représentée par Monsieur Alexandre LLANES, président.

Des éléments de fonds de commerce de récupération, recyclage et négoce de palettes, cagettes et tous types d'emballages fruits et légumes, en bois ou tout autre matériaux, sis et exploités boulevard du Mercantour MIN SAINT-AUGUSTIN NICE (06200), sous le numéro 823 112 453 00027, au prix de DEUX CENT SOIXANTE DIX MILLE (270 000) euros.

Entrée en jouissance au 1^{er} avril 2021.

Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales à l'adresse du séquestre pour la validité et la réception, à savoir : Maître Aurèle JEANLOS - PERROT, avocate associée du cabinet AJIS AVOCATS, sis à 06200 NICE, Antares - 76 boulevard Napoléon III.

Pour avis.

200175

FRANCE TRADING
IMPORT

SARL au capital de 500 €
530 route des Dolines, 06560 VALBONNE
RCS GRASSE n° 438 379 541

DÉMISSION
DE CO-GÉRANT

Suite au PV des décisions unanimes extraordinaires des associés du 19/02/2021, prenant effet ce jour : Madame Céline PACI a démissionné de ses fonctions de co-gérant, à compter du 19/02/2021.

Validation : RCS GRASSE.
Pour avis.
Les associés.

200178

AVIS DE
CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Katy VANDENBERGHE, notaire à VITRY-SUR-SEINE, le 30 mars 2021, il a été constitué une SCI dénommée :

LES SABLES D'AZUR
Siège social : 37 chemin de Tanit, 06160 JUAN-LES-PINS.

Capital : 600 000,00 €uros.
Objet : La société a pour objet : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la jouissance, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la gestion, la location et la vente (exceptionnelle), de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La prise de participation dans toutes sociétés immobilières.

L'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires destinées au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société.

Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

Gérance : Monsieur Jean-François SAUDRAIS, demeurant à ORLY (94310), 42 rue Raymond Simon.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au RCS d'ANTIBES.

200135

AVIS DE
CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 15 avril 2021 : Dénomination : SNS. Forme : Société civile immobilière. Siège social : 1081 chemin de la Gaude, 06140 VENCE. Objet : Propriété, gestion, administration et mise en valeur de tous biens et droits immobiliers lui appartenant et de tous ceux dont elle pourrait devenir propriétaire par la suite, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement et l'emprunt de tous fonds nécessaires à la réalisation de ces objets. Durée de la société : 99 années(s). Capital social fixe : 1 000 €uros. Cession de parts et agrément : Libre entre associés. Agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité pour toute autre cession. Gérant : Monsieur Sandro MONTAGNINI, demeurant 1081 chemin de la Gaude, 06140 VENCE. Gérant : Monsieur Steven WANGEN, demeurant 117 rue Jean Giono, 06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR. La société sera immatriculée au RCS de GRASSE.

200142



MAIRIE DE LEVENS

AVIS D'ATTRIBUTION

Nom et adresse du pouvoir adjudicateur et organisme qui passe le marché :
Monsieur le Maire - Commune de LEVENS - 5 place de la République, 06670 LEVENS.

Type de marché : Marché public de fournitures courantes et de services.

Numéro de marché :
2021FCS0000010000.

Références à la nomenclature européenne (CPV) :

Objet principal :
50343000-1; 32323500-8.

Objet(s) complémentaire(s) :
45314000-1; 45311000-0; 35120000-1.

Objet du marché et lieu d'exécution :
Accord-cadre à bons de commande relatif à la fourniture, l'installation et la maintenance d'équipements de vidéo protection urbaine pour la commune de LEVENS (06670).

Type de procédure : Accord cadre à bons de commande passé sous la forme d'un marché à procédure adaptée en application des articles L2123-1, R 2123-1, R 2123-4 et R 2123-5 du code de la commande publique (Ordonnance n°2018-1074 du 26/11/2018 et Décret n°2018-1075 du 03/12/2018).

L'accord-cadre à bons de commande est mono-attributaire, il est conclu avec un minimum et un maximum. Application des articles R2162-1; R2162-2; R2162-4; R2162-5; R2162-13 et R2162-14 du code de la commande publique (Ordonnance n°2018-1074 du 26/11/2018 et décret n°2018-1075 du 03/12/2018).

Le montant annuel minimum des prestations susceptibles d'être commandées est de 5 000,00 €uros H.T.

Le montant annuel maximum des prestations susceptibles d'être commandées est de 50 000,00 €uros H.T.

Durée du marché :

Le marché est conclu pour une durée d'un an, reconductible trois fois au maximum sur décision du représentant du pouvoir adjudicateur.

Critères d'attribution :

Les critères de jugement des candidatures et des offres étaient détaillés dans le règlement de consultation.

- Le montant des prestations de fournitures et d'installations noté sur 20 pondéré à 30 %

- Le montant des prestations de maintenances noté sur 20 pondéré à 30 %

- Le mémoire technique noté sur 20 pondéré à 40 %

Titulaire du marché :

INEO PROVENCE & COTE D'AZUR SNC
Siège social 205 rue Georges Claude

- Pôle d'activités d'AIX-EN-PROVENCE
- BP 241000 13797 AIX-EN-PROVENCE

cedex 3 - Tél. 04 42 16 58 00
Fax 04 42 16 58 03

AGENCE COTE D'AZUR INEO PROVENCE ET COTE D'AZUR SNC ZI -

1^{ère} avenue - 18^{ème} rue - BP 661, 06517 CARROS CEDEX.

Mail : secretariat-technique.ineo-cote-azur@engie.com
Tél. 04 93 71 77 11

Fax 04 93 71 88 75

Immatriculation au RCS : 429 811 184
Siret : 429 811 184 00075.

Date de notification du marché :
13 avril 2021.

Montant du marché ou niveau des offres :

Prestations de fournitures et d'installations estimées en fonction du DQE :

113 568,44 € HT sur 4 ans soit 28 392,11 € HT par an.

Prestations de maintenances estimées en fonction du DQE : 11 028 € HT par an soit 44 112 € H sur 4 ans.

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de NICE, 18 avenue des Fleurs, 06000 NICE.

Tél : 04 92 04 13 13
Fax : 04 93 55 78 31

Délais d'introduction des recours :

Possibilité de recours dans un délai de 2 mois à compter de la publication ou de la notification de la décision attaquée.

Possibilité de recours dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées.

Renseignements d'ordres administratifs et technique : Mairie de LEVENS, 5 place de la République, 06670 LEVENS.

Tél : 04 93 91 61 16
Fax : 04 93 91 61 17

E-mail : y.roussel@mairie-levens.fr

Date d'envoi du présent avis à la publication : 16 avril 2021.

200126



COMMUNE D'ÈZE

AVIS DE MARCHÉ - FOURNITURES

Commune d'ÈZE,
Hôtel de Ville, 06300 ÈZE

Organisme acheteur :
Commune d'ÈZE (06)

Contact : Le directeur du service marchés, Hôtel de Ville, 06360 ÈZE (France).
Tél. +33 4 92 10 60 60.

Courriel : f.pistone@ville-eze.fr
URL : https://ville-eze.fr

Site du profil d'acheteur :
https://www.marches-securises.fr

Objet du marché : FOURNITURE EN LOCATION, POSE ET DÉPOSE D'ILLUMI-

NATIONS DE NOËL.

Type de marché : Fournitures

Classification CPV : 31680000

Valeur estimée hors TVA :

400 000 €uros

Type de procédure :

Procédure ouverte

Date limite de réception des offres :

Vendredi 28 mai 2021 - 16:00

Langue(s) pouvant être utilisée(s) :

Français.

Avis de marché BOAMP n° : 21-49360

(envoyé le 13 avril 2021).

200161

TRANSFERT
DE SIÈGE SOCIAL

NICE PHONE, SASU au capital de 100 €, 18 avenue Romain Rolland, 06100 NICE. RCS NICE n° 884 468 356. Aux termes d'une AGE du 01/10/2020, prenant effet ce jour, il a été décidé de transférer le siège social au 16 boulevard Général Louis Delfino, 06300 NICE. Validation : RCS NICE.

LES PETITES AFFICHES
DES ALPES-MARITIMES

Société Nouvelle des Petites Affiches des Alpes-Maritimes

R.C. NICE 957 808 306 B -

ISSN 1268 - 4031

Siège social, administration, rédaction, publicité : Place du Palais,

17, rue Alexandre Mari, 06300 NICE
Tél. : 04 93 80 72 72 - Fax : 04 93 80 73 00

E-mail : annonces@petitesaffiches.fr
Site Internet : www.petitesaffiches.fr

Directeur de la publication : JM CIAIS
Commission paritaire n° 0723 I 79757

ABONNEMENT 1 AN : 38 € T.T.C.

Prix HT de l'annonce fixé par Arrêté ministériel. Pour l'année 2021,

le prix de la ligne est de 4,07 € HT pour les Alpes-Maritimes

Trulli Imprimerie,

120 chemin du Moulin de la Clue,

06140 VENCE - Tél. 04 93 58 32 42

DÉPÔT LÉGAL AVRIL 2021

Photo de une : © JMC



HEBDOMADAIRE
PAPIER + NUMÉRIQUE

38 EUROS / AN

ABONNEZ-VOUS

abonnement@petitesaffiches.fr



GAGARINE : ÉTERNELLE ÉTOILE !



Le premier vol de l'homme dans l'espace il y a 60 ans fut aussi précédé... d'une pause pipi. Youri Gagarine fut pilote d'essai et aventurier avant de devenir une légende

Il y a soixante ans, le 12 avril 1961, Vostok 3KA décollait depuis le cosmodrome de Baïkonour à 9h07, heure de Moscou. Onze minutes plus tard, Gagarine entamait le tour de la Terre en orbite. C'était la première fois que l'homme quittait l'atmosphère terrestre. 108 minutes plus tard, le cosmonaute retrouvait sans encombre le plancher des vaches. Il faudra attendre huit ans, et que Neil Armstrong pose le pas sur le sol lunaire, pour retrouver une telle émotion à l'échelle de la planète bleue. Un vieux rêve de l'humanité venait d'être accompli, Gagarine entraînait pour l'éternité dans les livres d'histoire.

Le Vostok ressemblait à une grosse ampoule de 2,30 mètres de diamètre et offrait un espace habitable de... 1,6 mètre cube. C'est dans cet espace confiné que cet aventurier a effectué cet exploit technologique à fort relent politique. L'URSS, alors toute puissante, et les USA se livraient une guerre froide sans merci et recherchaient dans la course aux étoiles autant le prestige que de nouveaux moyens pour la technologie militaire.

Ce coup réussi par Moscou allait piquer au vif le président Kennedy, qui donna des moyens considérables à la NASA pour conquérir la lune.

La petite histoire veut que Gagarine ait demandé au chauffeur de bus le conduisant au pas de tir de s'arrêter pour faire pipi. Une sage précaution d'avant le décollage, devenue depuis une tradition imitée par tous les cosmonautes des missions suivantes et jusqu'à nos jours encore.

Atterrissage dans un champ de patates

Ce premier vol avait été précédé par d'autres qui n'étaient pas habités, sauf celui de la chienne Laïka, qui fut le premier être vivant dans l'espace à bord de Spoutnik II en 1957. La présence humaine en orbite avait pour but de préparer les futurs voyages sur la lune, mais dans cette course



La maquette du Vostok qui embarqua Gagarine.

les Américains coiffèrent les Russes au poteau. Après plus d'une heure et demie de vol, Gagarine s'est éjecté de la capsule Vostok à sept kilomètres du sol et a atterri à 10h55 heure locale avec son parachute en plein champ dans la région de Saratov devant un paysan et sa fille médusés. Il venait de passer 89 minutes en orbite terrestre et revenait vivant de cet exploit, ce qui n'était pas forcément acquis au décollage...

Les Soviétiques ont longtemps laissé croire, pour des questions d'homologation, qu'il s'était posé en restant à bord de Vostok.

Le cosmonaute fut alors invité dans le monde entier, produit tête de gondole pour un communisme triomphant. Réceptions, honneurs, timbres-poste commémoratifs, monument à sa gloire, rien ne fut trop beau pour le célébrer.

Celui qui, parfait pour cette expérience hors du commun, avait été choisi parmi trois mille candidats a "bêtement" trouvé la mort au cours d'un banal vol d'entraînement aux commandes d'un MIG 15 qui s'écrasa en mars 1958 près de Moscou. Dans une neige épaisse, devenue aussi éternelle que la légende de cet homme au destin incroyable.

Jean-Michel CHEVALIER